Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Automne

# Contrat Global Automne

## Bilan et Perspectives

Agence de l'eau eau seine NORMANDIE ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

# SOMMAIRE

*TABLE DES ILLUSTRATIONS* ____ *4*

*CONTEXTE* ____ *6*

I. Le SAGEBA ____ 6

II. Le bassin versant de l'Automne ____ 6

II. 1) Le territoire ____ 6

II. 2) L'état des lieux ____ 7

III. Historique du contrat ____ 8

IV. Objectifs et résultats attendus ____ 9

V. Présentation du rapport ____ 9

*BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER* ____ *10*

I. Objectif 1 ____ 11

II. Objectif 2 ____ 13

III. Objectif 3 ____ 15

IV. Objectif 4 ____ 18

V. Objectif 5 ____ 20

VI. Objectif 6 ____ 23

VII. Objectif 7 ____ 25

VIII. Bilan de l'action des partenaires ____ 27

VIII. 1) Mission Eau de la CCI de l'Oise ____ 27

VIII. 2) Chambre d'agriculture de l'Oise ____ 28

VIII. 3) Agriculture Biologique de Picardie ____ 29

IX. Synthèse générale ____ 30

*EVOLUTION QUALITATIVE DES RESSOURCES* ____ *31*

I. L'Automne ____ 32

II. La Sainte-Marie ____ 34

III. Le ru Moise ____ 36

IV. Le ru de Bonneuil ____ 38

V. Le ru de la Douye ____ 40

VI. Le ru des Taillandiers ____ 42

VII. Le ru de Baybelle ____ 44

VIII. L'éocène du Valois ____ 46

IX. Les zones humides ____ 49

*PERSPECTIVES* ____ *51*

# TABLE DES ILLUSTRATIONS

*Tableau 1: Objectifs et coûts prévisionnels par objectif* 9
*Tableau 2 : Indicateurs de l'objectif 1* 12
*Tableau 3 : Indicateurs de l'objectif 2* 14
*Tableau 4 : Indicateurs de l'objectif 3* 15
*Tableau 5 : Indicateurs de l'objectif 4* 18
*Tableau 6 : Indicateurs de l'objectif 5* 20
*Tableau 7 : Indicateurs de l'objectif 6* 24
*Tableau 8 : Indicateurs de l'objectif 7* 25
*Tableau 9 : Réalisation par objectif* 30

*Figure 1 : Synthèse des actions du contrat* 10
*Figure 2 : PAGD du SAGE* 12
*Figure 3 : Synthèse financière de l'objectif 1* 12
*Figure 4 : Taux d'avancement de l'objectif 1* 12
*Figure 5: Atlas cartographique du SAGE* 12
*Figure 6: Taux d'avancement de l'objectif 2* 14
*Figure 7: Synthèse financière de l'objectif 2* 14
*Figure 8: Taux d'avancement de l'objectif 3* 16
*Figure 9: Synthèse financière de l'objectif 3* 16
*Figure 10: Taux d'avancement de l'objectif 4* 19
*Figure 11: Synthèse financière de l'objectif 4* 19
*Figure 12 : Carte du BAC des captages d'Auger-Saint-Vincent* 21
*Figure 13: Taux d'avancement de l'objectif 5* 22
*Figure 14: Synthèse financière de l'objectif 5* 22
*Figure 15 : Graphique des concentrations en nitrates pour les captages de Vauciennes et de Vaumoise* 22
*Figure 16: Synthèse financière de l'objectif 6* 24
*Figure 17: Nombre de prédiagnostics réalisés* 24
*Figure 18 : Synthèse financière de l'objectif 7* 25
*Figure 19 : Taux d'avancement de l'objectif 7* 25
*Figure 20: Guide du riverain* 25
*Figure 21 : Gazette sur les zones humides* 26
*Figure 22 : Projet de kakémono* 26
*Figure 23 : Evaluation de la qualité des eaux de surface* 31
*Figure 24 : Evolution des concentrations en nitrates pour les captages prioritaires d'Auger-Saint-Vincent* 46

*Photo 1 : Ecoulements problématiques* 13
*Photo 2: Station de mesure – Ru Baybelle* 14
*Photo 3: Assainissement individuel - CCPV* 16
*Photo 4: nouvelle station d'épuration de Vaumoise* 16
*Photos 5: Infiltration dans les espaces engazonnés* 17
*Photo 6: Aménagement de gestion des eaux pluviales (avant et après)* 17
*Photo 7 : Ru Saint-Lucien restauré* 19
*Photo 8 : Moulin de Glaignes à aménager* 19
*Photo 9: Colza associé à de la féverole* 21
*Photo 10: Démonstration de matériel* 21
*Photo 11 : Activités artisanales* 23
*Photo 12 : Journée sur les travaux en rivière* 26
*Photo 13: Le ru de Bonneuil avant et après restauration (rétrécissement du lit et restauration des berges)* 30
*Photo 14: L'Automne à Vez* 32

*Photo 15: L'Automne à Fresnoy-la-Rivière* 32
*Photo 16: La Sainte-Marie à Glaignes* 34
*Photo 17: La Sainte-Marie en amont d'un moulin à Duvy* 34
*Photo 18: Le ru Moise, à l'aval* 36
*Photo 19: Le ru Moise, en amont* 36
*Photo 20: Le ru de Bonneuil* 38
*Photo 21: Le ru de Bonneuil, entre deux buses* 38
*Photo 22: Le ru de la Douye en aval* 40
*Photo 23: Le ru de la Douye en amont* 40
*Photo 24: Ru des Taillandiers amont (Parc de Géresme)* 42
*Photo 25: Ru des Taillandiers aval (passage busé)* 42
*Photo 26: Le ru de Baybelle* 44
*Photo 27: Ecrevisse à pattes blanches* 44
*Photo 28: Vérification de zones humides avec des élues* 49

*Carte 1 : Communes et intercommunalités du bassin versant* 6
*Carte 2 : Réseau hydrographique du bassin versant de l'Automne* 7
*Carte 3 : Qualité des eaux de surface de l'Automne de 2012 à 2017* 33
*Carte 4 : Qualité des eaux de surface de la Sainte-Marie de 2015 à 2017* 35
*Carte 5 : Qualité des eaux de surface du ru Moise de 2015 à 2017* 37
*Carte 6 : Qualité des eaux de surface du ru de Bonneuil de 2015 à 2017* 39
*Carte 7 : Qualité des eaux de surface du ru de la Douye de 2015 à 2017* 41
*Carte 8 : Qualité des eaux de surface du ru des Taillandiers de 2012 à 2017* 43
*Carte 9 : Qualité des eaux de surface du ru de Baybelle de 2015 à 2017* 45
*Carte 10 : Qualité des eaux souterraine nappe du Cuisien* 47
*Carte 11 : Qualité des eaux souterraine nappe du Lutétien* 48
*Carte 12 : Zones humides et secteurs expertisés entre 2015 et 2018* 50

# CONTEXTE

## I. Le SAGEBA

Le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA) est un syndicat de rivières compétent pour réaliser l'entretien et la restauration des cours d'eau, ainsi que la préservation des zones humides. Le SAGEBA est également la structure porteuse du contrat global pour l'Automne et du SAGE de l'Automne, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Automne. Celui-ci est un document de planification visant à atteindre le bon état écologique (biologique, physico-chimique et chimique) des masses d'eau (souterraines et superficielles), demandé par une directive européenne retranscrite en droit français.

Le SAGEBA est administré par un comité syndical composé de 78 délégués titulaires et 78 délégués suppléants, désignés par les 39 communes du bassin versant. Le conseil syndical est représenté par un président et un vice-président, ainsi qu'un bureau de 12 membres. Son équipe est constituée de 5 personnes (animation du SAGE et du contrat global, animation captages, gestion des rivières et des zones humides, suivi administratif et comptable).

## II. Le bassin versant de l'Automne

### II. )) Le territoire

Le bassin versant de l'Automne situé entièrement en région Hauts-de-France, dans les départements de l'Oise et de l'Aisne. Le périmètre du contrat correspond au périmètre du SAGE et du SAGEBA arrêté

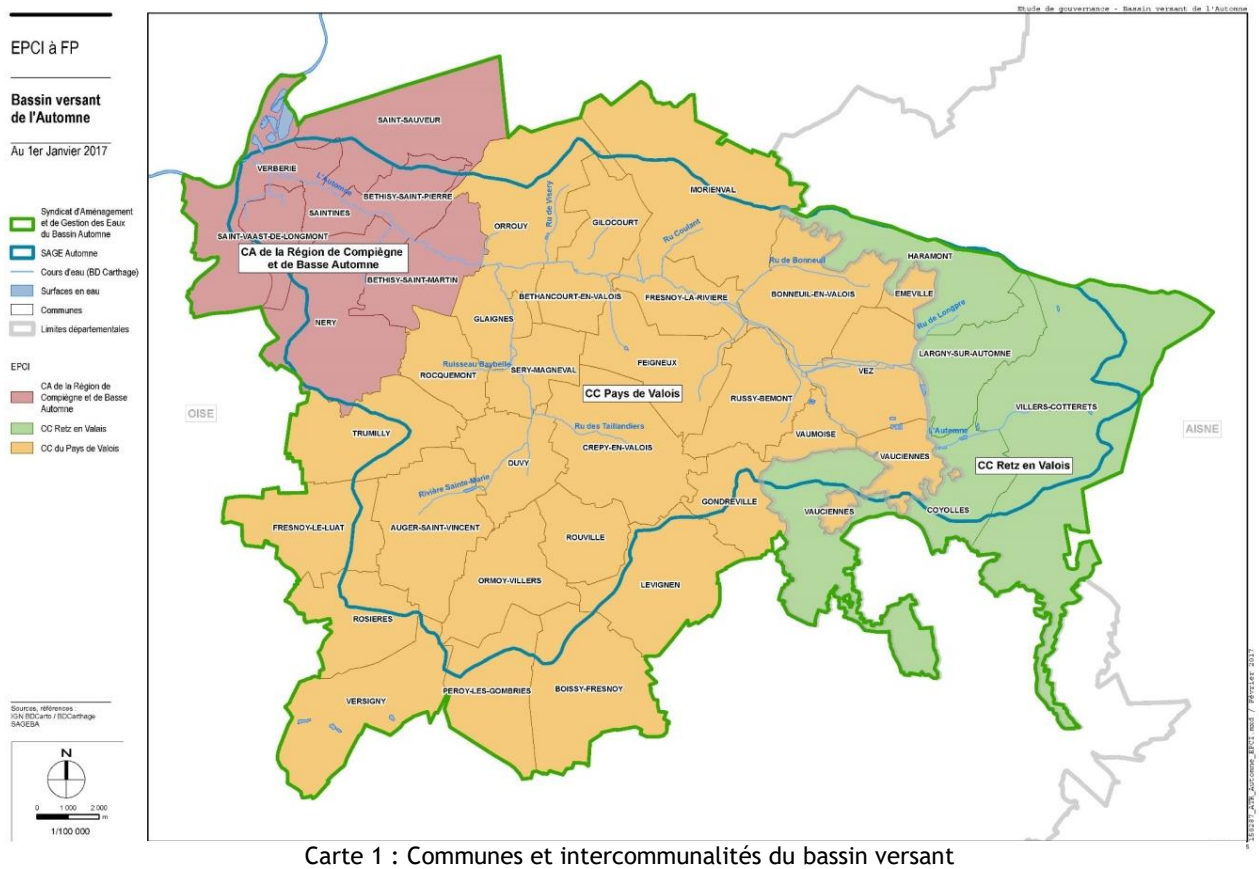


Carte 1 : Communes et intercommunalités du bassin versant

conjointement par les Préfets de l'Oise et de l'Aisne le 5 juin 2009. Il regroupe 39 communes pour un territoire de 287 km².

Les rivières et ruisseaux principaux du territoire sont l'Automne qui prend sa source à Villers-Cotterêts et conflue dans l'Oise à Verberie, le ru Moise, le ru de Bonneuil et le ru de la Douye, la Sainte-Marie, le ru des Taillandiers et le ru de Baybelle. La masse d'eau souterraine que l'on retrouve est l'éocène du Valois 3104.

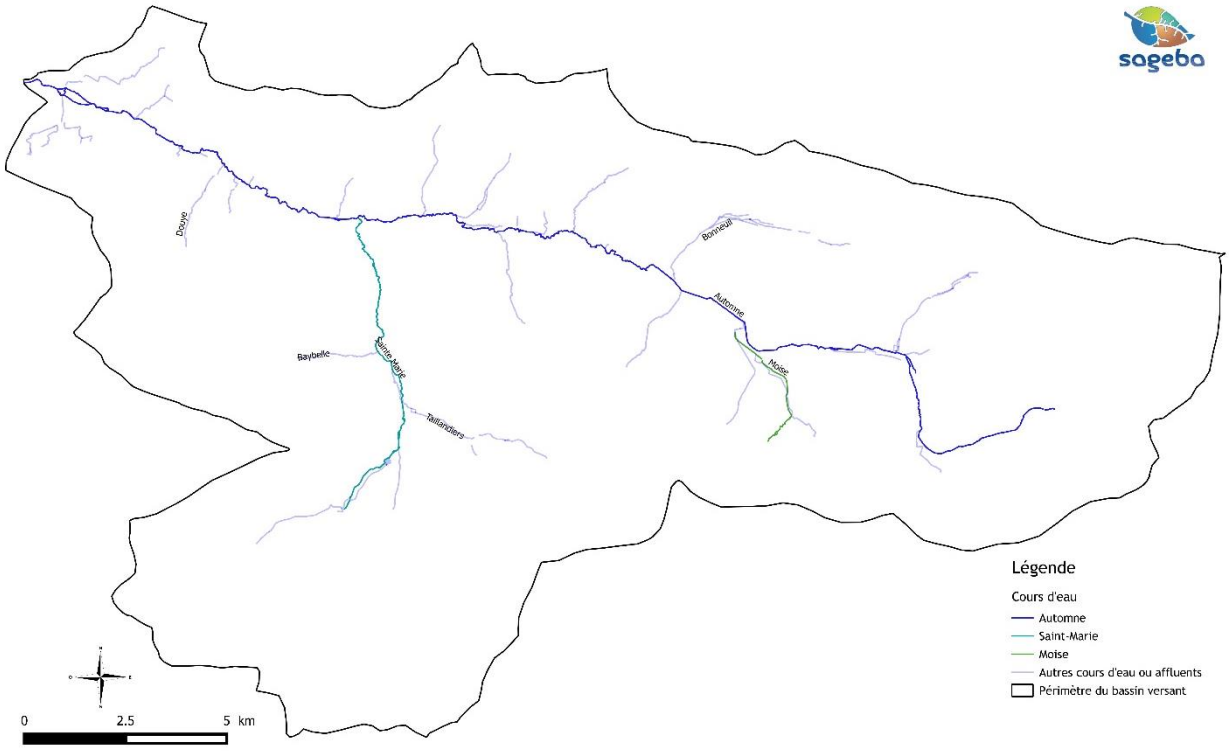


Carte 2 : Réseau hydrographique du bassin versant de l'Automne

## II. 2) L'état des lieux

L'Automne présente des mesures de bonne qualité et n'est déclassée par aucun paramètre, même si on observe une teneur relativement élevée en matières en suspension. La Sainte-Marie, principal affluent de l'Automne, est déclassée par les matières en suspension, le phosphore et les nitrates. Elle est alimentée principalement par le ru des Taillandiers, qui présente un faible débit et reçoit les effluents de la station d'épuration de Crépy-en-Valois (capacité : 20 000 EH). Il est important d'agir sur cette masse d'eau qui ne peut qu'avoir un impact négatif sur l'Automne, tant que les améliorations ne sont pas faites.

Enfin, le ru des Taillandiers, lui-même affluent de la Sainte-Marie, est déclassé sur les matières en suspension, la DBO5, les nitrates et nitrites, ainsi que sur le phosphore. C'est un cours d'eau très dégradé pour lequel des actions concrètes sont nécessaires pour atteindre le bon état d'ici à 2021.

L'Automne est régulièrement en situation de crise en période estivale.

Les rejets situés en tête du bassin versant, notamment ceux des stations d'épuration des villes de Villers-Cotterêts et de Crépy en Valois, malgré des traitements performants, impactent fortement le milieu du fait de la faible capacité d'auto-épuration des cours d'eau.

Ponctuellement, plusieurs autres rejets de stations d'épuration impactent la qualité de la rivière Automne et de ses affluents, notamment ceux des stations d'épuration de Vauciennes bourg, Vaumoise, Morienval, Béthisy Saint Pierre et Saintines. Hormis cette dernière, ce sont également les stations les plus âgées justifiant leur reconstruction ou réhabilitation. Il convient de noter le cas de la station de l'IME à Coyolles (représentant environ 300 EH), pour laquelle il n'y a pas de donnée

récente disponible, et pour laquelle il est envisagé une suppression au profit d'un raccordement à Villers-Cotterêts.

Tous les captages prioritaires du territoire sont localisés sur l'Eocène du Valois. Actuellement, les données les concernant sont dispersées auprès des communes, des syndicats d'eau potable et des administrations publiques. Il est nécessaire d'effectuer un travail de collecte puis d'analyse afin de mieux appréhender la situation.

A ce jour, 62 captages d'alimentation en eau potable sont implantés sur le territoire. 5 d'entre eux sont classés prioritaires au titre du Grenelle et du SDAGE. Il s'agit des captages de Vauciennes, Vaumoise, Vez, et deux des quatre captages d'Auger-Saint-Vincent. La qualité est non satisfaisante sur les captages d'eau potable de Vauciennes et Vaumoise, qui présentent des concentrations en nitrates entre 40 et 50 mg/L, et celui de Vaumoise montre une concentration chronique en pesticides supérieure à 0,1 µg/L.

Le Syndicat des Eaux d'Auger-Saint-Vincent / Duvy, qui alimente Crépy-en-Valois, utilise les ressources du champ captant d'Auger-Saint-Vincent et nécessite une sécurisation de l'alimentation en eau avec une deuxième ressource. De plus, plusieurs des 4 captages présentent des concentrations en nitrates entre 40 et 50 mg/L et des pesticides (en concentration inférieure à 0,08 µg/L) sont détectés. Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Valois identifie ces captages comme structurants pour le territoire.

Les autres captages du territoire montrent des eaux de bonne qualité, avec des concentrations en nitrates variables (environ 40 mg/L à Coyolles, 20 mg/L à Néry et 15 mg/L à Villers-Cotterêts par exemple).

# III. Historique du contrat

Le Contrat Global pour l'Eau de l'Automne s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels aquatiques et humides. Ce contrat formalise l'engagement des acteurs à développer et promouvoir, aux moyens d'un programme d'actions, les opérations à mener pour atteindre cet objectif.

Depuis les années 1990, les collectivités du bassin versant de la rivière Automne se sont mobilisées sur le sujet de la gestion globale et concertée de l'eau et ont approuvé en 2003 le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Automne.

La Communauté de communes du Pays de Valois a manifesté dès le début des années 2000 sa volonté d'engager une démarche de gestion globale de l'eau sur son territoire et a concrétisé la mise en œuvre d'un contrat rural pour l'Eau entre 2000 et 2006. Elle a porté l'animation pour la préparation du contrat global de l'Automne, à la suite de laquelle la structure porteuse du SAGE, le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA) s'est doté de sa propre cellule d'animation afin de porter la mise en œuvre du contrat global pour l'eau à l'échelle du territoire.

La signature d'un contrat global sur le bassin versant de l'Automne avait pour objectif de mener des actions en cohérence avec l'atteinte des objectifs fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) et ses déclinaisons plus locales : le SDAGE, le SAGE de l'Automne et les Plans d'Actions Prioritaires (PTAP et PAOT). Une large association des acteurs locaux, des partenaires institutionnels et financiers ont permis l'élaboration d'un programme d'actions de six ans, du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2017. Les maitres d'ouvrage se sont engagés à conduire les actions prévues, et l'AESN s'est engagée à apporter un financement prioritaire aux actions inscrites au contrat.

Chiffres clés :

- 54 actions sur 6 ans
- 27 signataires qui forment un COPIL
- Budget prévisionnel de **21 635 000 € HT** (dont 6 millions pour des actions complémentaires)

# IV. Objectifs et résultats attendus

Afin de répondre aux objectifs réglementaires fixés par la Directive Cadre Européenne et leurs déclinaisons dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin « Seine Normandie », il était inscrit au contrat 7 objectifs détaillés ci-dessous.

Tableau 1: Objectifs et coûts prévisionnels par objectif

| Objectifs | Estimatif |
|---|---|
| **Objectif 1** : Mettre en place une gouvernance, une organisation, une planification et des moyens humains et financiers suffisants pour la mise en œuvre du SAGE | 720 000 |
| **Objectif 2** : Améliorer la connaissance des masses d'eau et des milieux aquatiques et compléter leur suivi | 110 000 |
| **Objectif 3** : Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur source<br>*Actions complémentaires* | 12 645 000<br>6 000 000 |
| **Objectif 4** : Restaurer la fonctionnalité / biodiversité des rivières et des milieux aquatiques | 1 215 000 |
| **Objectif 5** : Sécuriser l'alimentation en eau potable | 865 000 |
| **Objectif 6** : Maîtriser les risques de pollution d'origine industrielles et artisanales | 0 |
| **Objectif 7** : Sensibiliser le public à la richesse du patrimoine aquatique | 80 000 |
| **TOTAL**<br>**dont actions complémentaires** | **21 635 000**<br>**6 000 000** |

L'atteinte du bon état écologique global des masses d'eau était prévu :

- Sur les masses d'eau superficielles :
  - en 2015 pour l'Automne (FRHR217A), et le ru de la Douye (FRHR217A-H2030700),
  - en 2021 pour le ru de Sainte-Marie (FRHR217B), le ru des Taillandiers (FRHR217B-H2022000), le ru de Baybelle (FRHR217B-H2025000), et le ru de Bonneuil (FRHR217A-H2014000), ainsi que le ru Moise (FRHR217A-H2012050).
- Sur la masse d'eau souterraine de l'Eocène du Valois (3104), en 2015.

L'objectif du contrat était, par la mise en place d'actions concrètes, d'obtenir des résultats sur l'amélioration de la qualité des différentes masses d'eau du bassin versant.

# V.Présentation du rapport

Afin de mesurer le bénéfice du contrat, le SAGEBA réalise une évaluation technique et financière du contrat global Oise-Aronde arrivé à échéance le 31 décembre 2017.

Le présent rapport est la restitution de cette évaluation. Il s'articule autour de 4 grandes axes :
- **Le bilan technique et financier** : il s'agit de la restitution des actions menées dans le cadre du contrat global et de leur coût.

- **L'évolution de la ressource en eau** : cette partie analysera les tendances d'évolution de l'état quantitatif et de la qualité des masses d'eau. Elle sera structurée sous forme de fiche par type de masse d'eau (eau superficielle, zone humide, eau souterraine)

**Perspectives :** Cette partie s'intéressera aux perspectives « après contrat global ». Elle redéfinira les enjeux du territoire suite au SAGE révisé et proposera les jalons relatifs à un nouveau contrat.

# BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

L'analyse technique a été réalisée à partir des documents du SAGEBA et des documents transmis par les maîtres d'ouvrage. L'analyse financière repose sur les documents fournis par les partenaires financiers.

Le contenu du bilan financier et technique s'articule sous forme de fiche par objectif :

- Contexte
- Etat initial lors de l'élaboration du contrat
- Bilan technique et financier : montant prévisionnel et engagé, aide prévue de l'AESN (= aide « retenue » lors de la demande de subvention, le montant réellement versé par l'AESN tenant compte du montant réellement dépensé au final, sur la base de l'assiette subventionnable) et aide versée, tableau d'indicateurs et état d'avancement.
- Perspectives

Chiffres clés :

- 11 644 535 € engagés par les maitres d'ouvrage (54 % du montant prévisionnel).
- 5 575 566 € d'aides engagées par l'AESN.
- 5 134 538 € d'aides versées à la fin du contrat (92% de l'engagement), 18 conventions n'étant pas encore soldées.

Les signataires sont :

- L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)
- L'Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents (Entente Oise Aisne)
- Le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA)
- L'Agglomération de la Région de Compiègne
- Les Communautés de Communes du Pays du Valois (CCPV) et de Villers-Cotterêts / Forêt de Retz (CCVCFR)
- Le Syndicat Mixte de la Basse Automne et de la Plaine d'Estrées (SMBAPE)
- Le Syndicat intercommunal d'assainissement de Béthisy-Saint-Pierre, Béthisy-Saint-Martin et Néry
- Les Syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable d'Auger-Saint-Vincent / Duvy et de Bonneuil-en-Valois
- Les communes d'Auger-Saint-Vincent, de Bonneuil-en-Valois, de Coyolles, de Crépy-en-Valois, de Duvy, de Fresnoy-la-Rivière, de Morienval, de Vauciennes, de Vaumoise, de Vez et de Villers-Cotterêts
- l'Agriculture Biologique en Picardie
- La Chambre d'Agriculture de l'Oise
- les Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Aisne et de l'Oise
- la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Oise

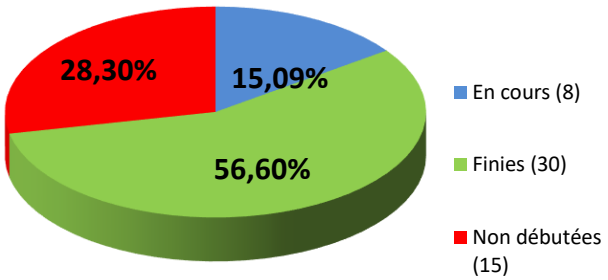


Figure 1 : Synthèse des actions du contrat

# I. Objectif )

## Mettre en place une gouvernance, une organisation, une planification et des moyens humains et financiers suffisants pour la mise en œuvre du SAGE

### I. )) Contexte

Un SAGE est un document de planification visant à atteindre des objectifs de bon état pour la ressource en eau dans sa globalité (cours d'eau, pièces d'eau, nappes souterraines et milieux humides), et ceci à l'échelle d'un territoire cohérent d'un point de vue hydraulique. Un projet de SAGE s'appuie à la fois sur une logique de bassin versant et de développement local.

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la commission locale de l'eau (CLE). Celle-ci est présidée par un élu local et se compose de trois collèges : les collectivités territoriales, les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations, etc.) ainsi que l'Etat et ses établissements publics. En 2017, la CLE du SAGE de l'Automne s'est réunie une fois.

### I. 2) Etat initial

Le premier SAGE de l'Automne a été approuvé en décembre 2003. Les modifications réglementaires, l'évolution du territoire et un essoufflement du dynamisme local ont rendu nécessaire la révision du SAGE. Celle-ci a été engagée par la CLE du 7 juillet 2010. Un prestataire a été sélectionné pour procéder à cette étude. L'actualisation de l'état des lieux et du diagnostic ont été validés par la CLE en octobre 2011.

Pour suivre la mise en place de la révision du SAGE et la mise en œuvre du contrat global, le SAGEBA a recruté une animatrice. En parallèle, le contrat prévoyait également la mise en place d'une animation spécifique sur les captages prioritaires, au vu des enjeux identifiés (teneur en nitrates et en pesticides élevés dans certains captages).

### I. 3) Bilan des actions

Le SAGE révisé a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10 mars 2016. Il identifie 5 enjeux majeurs :

| |
|---|
| **ENJEU 1 : Maîtriser les prélèvements pour garantir un bon état quantitatif des ressources souterraines et de surface** |
| **ENJEU 2 : Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux de surface et préserver la qualité des eaux souterraines** |
| **ENJEU 3 : Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés** |
| **ENJEU 4 : Maîtriser les risques d'inondation et de coulées de boue pour assurer la sécurité des personnes et limiter les transferts de polluants aux cours d'eau** |
| **ENJEU 5 : Mettre en œuvre le SAGE pour atteindre les objectifs des 4 enjeux précédents** |

Ces enjeux sont regroupés sous 16 objectifs généraux, eux-mêmes déclinés en 71 dispositions, inscrites dans le PAGD, auquel les décisions administratives et les documents d'urbanisme doivent être compatibles. Le règlement, quant à lui, comprend 7 articles opposables aux tiers et aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau.

Pendant toute la durée du contrat, l'animation contrat global et SAGE s'est maintenue. Depuis 2014, le SAGEBA a également recruté une animatrice dédiée aux problématiques sur les captages prioritaires (Grenelle ou Conférence Environnementale) du bassin versant. En mars 2016, le territoire du BAC d'Auger-Saint-Vincent a été qualifié d'« action exemplaire » par le préfet du bassin Seine-Normandie.

Tableau 2 : Indicateurs de l'objectif 1

| Action | Indicateur | Réalisation |
|---|---|---|
| Animation du contrat global et du SAGE | Nbre d'animateur en ETP | 100% - 1 poste |
| Animation de la politique AAC du SDAGE | Nbre d'animateur en ETP | 100% dès 2014 – 1 poste |
| Études de révision du SAGE | État d'avancement de l'étude | 100% - terminée |

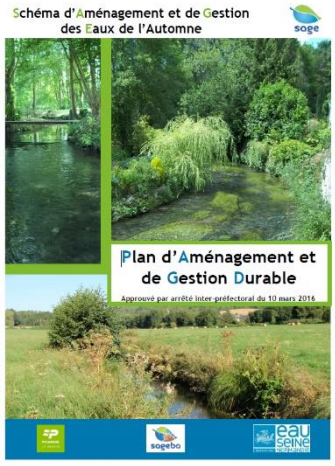


Figure 2 : PAGD du SAGE

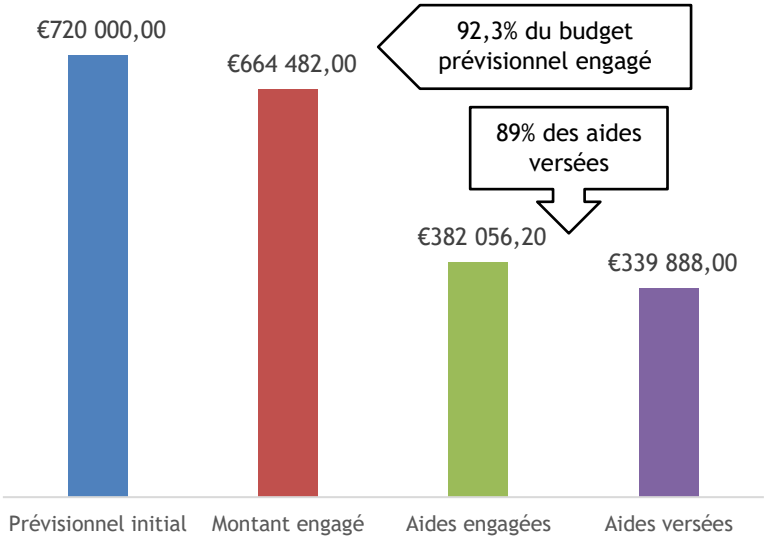


Figure 3 : Synthèse financière de l'objectif 1

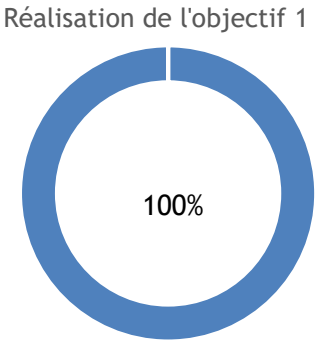


Figure 4 : Taux d'avancement de l'objectif 1

## I. 4) Perspectives

Le SAGE de l'Automne étant révisé depuis peu, il est maintenant en phase de mise en œuvre, suivi par l'animatrice spécifique.

Concernant la protection de la ressource en eau souterraine, l'animation devrait se poursuivre et s'étendre prochainement aux captages de Vaumoise et Vauciennes.

Figure 5: Atlas cartographique du SAGE

# II. Objectif 2
# Améliorer la connaissance des masses d'eau et des milieux aquatiques et compléter leur suivi

## II. 1)Contexte

Afin d'évaluer la qualité des cours d'eau, des mesures régulières sont réalisées sur certaines masses d'eau par l'Agence de l'Eau : l'Automne, à Coyolles et à Saintines ; la Sainte-Marie et le ru des Taillandiers. Toutefois, pour les quatre autres cours d'eau du bassin versant, les données sont plus ponctuelles et ne permettent pas de vérifier l'atteinte du bon état écologique. A ce titre, le contrat global prévoit la mise en place d'un réseau de mesures complémentaire.

Concernant la qualité des eaux des captages, l'ARS fournit régulièrement aux gestionnaires les résultats des analyses qu'elle effectue, mais il n'existe pas de compilation de ces données.

Pour ce qui concerne la gestion quantitative, le bassin versant de l'Automne a subi au début des années 2010 des périodes de sécheresse importante, et il est prévu de lancer une réflexion spécifique sur le sujet, si cela émerge du SAGE. De la même façon, une réflexion sur l'érosion et le ruissellement est envisagée, si des dispositions du SAGE l'identifie.

## II. 2) Etat initial

En 2011, aucune étude sur les thématiques de la gestion quantitative ou des ruissellements / érosion n'avait jamais été engagée, et ce malgré certaines problématiques identifiées (bassin versant de l'Automne en situation de crise en 2010, ruissellements importants et récurrents sur Eméville et Bonneuil-en-Valois par exemple).

Les données de suivi des masses d'eau petit cours d'eau (rus de la Douye, de Bonneuil, de la Moise et de Baybelle) sont insuffisantes et ne permettent pas de qualifier l'état de ces cours d'eau, tout comme de bénéficier d'un suivi suffisant vis-à-vis des actions de reconquête de la qualité engagées.

Les collectivités gestionnaires de réseaux d'eau potable récupèrent les données de l'ARS sur la qualité de leurs captages et les affichent pour leurs administrés, mais aucune donnée n'est compilée à un niveau supérieur.

## II. 3) Bilan des actions

Le SAGE n'ayant été approuvé qu'en 2016, les réflexions spécifiques envisagées dans le cadre du contrat global n'ont pas été engagées auparavant. En amont de toutes discussions, le SAGEBA a commencé par lancer des collectes de données :

- Avec l'actualisation de la carte piézométrique du bassin versant et le suivi de deux piézomètres sur le sous bassin versant de la Sainte-Marie en partenariat avec le BRGM pour ce qui concerne la thématique quantitative ;
- Avec le recueil de données auprès de collectivités et des visites de terrain à la suite d'événements climatiques entrainant des phénomènes de ruissellements et d'érosion pour la seconde problématique.

Photo 1 : Ecoulements problématiques

Une collecte des données issues de l'ARS a été effectuée auprès des collectivités gestionnaires des captages d'eau potable, puis récupérées automatiquement auprès de l'Agence Régionale de la Santé par le biais d'une convention. Les résultats de ces analyses sont ensuite compilés par le SAGEBA.

Après une première année (2013) d'essais sur les sites à prélever, le réseau de mesures de la qualité des principaux affluents du bassin versant (les rus de la Douye, de Bonneuil, de la Moise et de Baybelle) a été confié à un prestataire pour 4 ans (2015-2018).

Tableau 3 : Indicateurs de l'objectif 2

| Action | Indicateur | Réalisation |
|---|---|---|
| Réaliser l'étude qualitative de fin de Contrat | Bilan de la qualité des cours d'eau en fin de contrat | 100% |
| Collecte et présentation des données existantes sur les eaux souterraines (captages) | Données compilées ou non | 100% |
| Réseau de mesures biologiques et physico-chimiques pour vérifier la qualité des masses d'eau | Réseau existant ou non - compilation des données | 100% |
| Réflexion sur la gestion quantitative, en lien avec le SAGE révisé | État d'avancement de la démarche | 25% |
| Réflexion sur l'érosion et le ruissellement, en lien avec le SAGE révisé | État d'avancement de la démarche | 25 % |

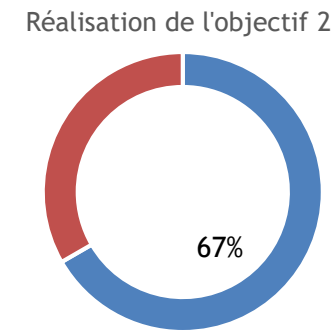


Figure 6: Taux d'avancement de l'objectif 2

Photo 2: Station de mesure – Ru Baybelle

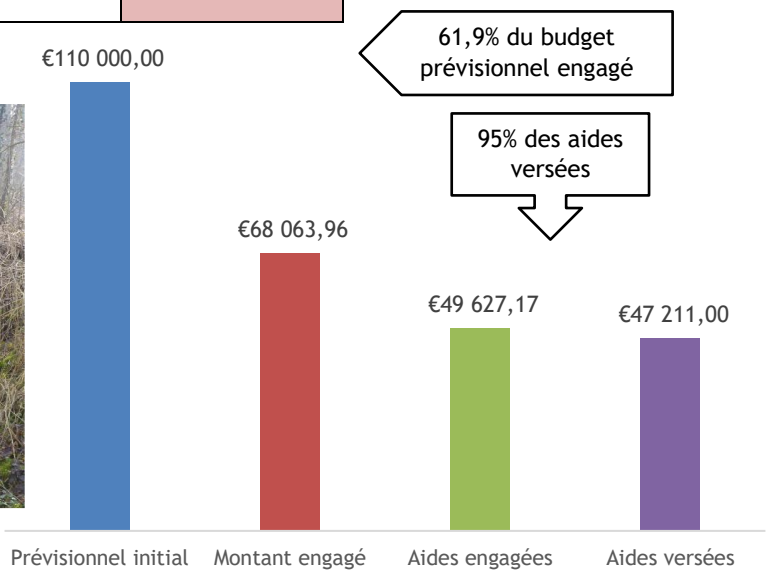


Figure 7: Synthèse financière de l'objectif 2

## II. 4) Perspectives

Le réseau se poursuit pour 2018 et sera relancé pour quatre nouvelles années à compter de 2019, avec une option permettant de relever un point « tournant » chaque année, afin de tenir compte des éventuels besoins de connaissances complémentaires.

La thématique ruissellement commence à faire l'objet de débats au sein des instances politiques, avec la mise en place de la compétence GEMAPI qui ne cible pas cette problématique dans les missions obligatoires, au regret de certains élus. Des décisions sur cette compétence devront être actées dans les années à venir.

Concernant la gestion quantitative, le suivi des piézomètres sur le bassin versant de la Sainte- Marie va se poursuivre et le SAGEBA a initié en 2018 un suivi des débits de certains petits cours d'eau.

# III. Objectif 3
# Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur source

## III. 1)Contexte

Les eaux usées domestiques et industrielles contiennent d'importantes quantités de matières organiques, phosphorées, azotées ou en suspensions ainsi que des microorganismes pouvant être pathogènes. Les procédés de traitements permettent d'abattre significativement les concentrations de ces éléments nuisibles pour les milieux aquatiques et la biodiversité. Afin de reconquérir la qualité écologique des rivières et des milieux aquatiques, il est nécessaire d'améliorer la performance des traitements des stations d'épuration et de mettre en conformité les assainissements non collectifs (ANC).

## III. 2) Etat initial

Les rejets des stations d'épuration de Vauciennes, Vaumoise, Morienval, Béthisy-Saint-Pierre et de Saintines impactent la qualité de la rivière Automne et de ses affluents. Des travaux complémentaires d'amélioration des traitements de l'azote et du phosphore doivent être mis en œuvre pour garantir le bon état physico-chimique des masses d'eau.

Sur Auger-Saint-Vincent, il n'y a pas d'assainissement collectif, mais cette solution semble nécessaire au regard des impacts sur la qualité de l'eau potable, sur cette commune où sont localisés quatre captages d'alimentation en eau potable desservant près de 20 000 habitants.

D'importants investissements sont nécessaires sur le diagnostic et surtout la réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif.

## III. 3) Bilan des actions

Tableau 4 : Indicateurs de l'objectif 3

| Action | Indicateur | Réalisation |
|---|---|---|
| Amélioration du traitement des STEP de Béthisy-Saint-Pierre et de Vauciennes | État d'avancement des travaux | 50% (1 STEP reconstruite) |
| Amélioration du traitement de l'azote et du phosphore des STEP de Morienval et de Vaumoise | État d'avancement des travaux | 100% |
| Réhabilitation des réseaux et corrections des dysfonctionnements temps de pluie sur les réseaux du SIA de Béthisy-Saint-Pierre | État d'avancement des travaux | 50% |
| Amélioration du traitement du phosphore des STEP de Saintines et de Bonneuil-en-Valois | État d'avancement des travaux | 50% (1 STEP) |
| Étude temps de pluie de l'impact de Crépy-en-Valois et de Villers-Cotterêts | État d'avancement des études | 100% |
| Mettre en place une solution d'assainissement compatible avec l'exploitation du champ captant d'Auger-Saint-Vincent | État d'avancement des études et des travaux | Etudes en cours – 25% |
| Mise en conformité des installations d'assainissement non collectif impactanctes, recensées sur la base des diagnostics à réaliser pour fin 2012 | Nombre d'installations réhabilitées | 0% |
| Suppression de la STEP de l'IME et raccordement à la STEP de Villers-Cotterêts | État d'avancement des travaux | 100% |
| Création d'un réseau de collecte des EU à Fresnoy la Rivière | État d'avancement des travaux | 100% |

Photo 3: Assainissement individuel - CCPV

Si les diagnostics sur les systèmes d'assainissement non collectifs ont généralement bien été réalisés, très peu de réhabilitation ont en revanche été effectués. Cela s'explique par la difficulté à lancer ce type d'actions, qu'elles soient collectives ou individuelles. En effet, cela représente un investissement important pour le particulier concerné, et seul une commune du bassin versant de l'Automne est considérée comme prioritaire, donc pouvant bénéficier d'aides. D'autre part, les contraintes pour la non réalisation de ces travaux sont très faibles, ce qui n'encourage pas les gens à réaliser ces investissements. Enfin, sur certaines communes, le contexte géologique entraine des difficultés techniques importantes et des surcoûts non négligeables. Les réhabilitations effectuées l'ont généralement été dans le cadre d'opérations isolées à la suite d'une vente ou grâce à une très forte volonté politique pour la réhabilitation sur un village entier. Dans le contrat, un chiffrage important avait été alloué à cette thématique étant donné le nombre d'installations du territoire, ce qui explique en partie l'engagement financier moyen sur cet objectif.

Photo 4: nouvelle station d'épuration de Vaumoise

Les stations d'épuration de Vaumoise, Morienval et Béthisy-Saint-Pierre ont été reconstruites, permettant une amélioration notable de la qualité des rivières. A Bonneuil-en-Valois, l'amélioration du traitement du phosphore a été réalisé. Les communes de Fresnoy-la-Rivière et Coyolles (y compris l'IME) ont vu la création de leurs réseaux pour raccordement sur des stations existantes (respectivement Morienval et Villers-Cotterêts). Enfin, le diagnostic du système d'assainissement a été engagé récemment sur Vauciennes.

Sur Saintines, l'amélioration du traitement de la station (phosphore) était une action dépendante de l'Agglomération de la Région de Compiègne, porteuse de la compétence. Toutefois, ces travaux n'ont finalement pas été retenus à l'heure actuelle dans la programmation.

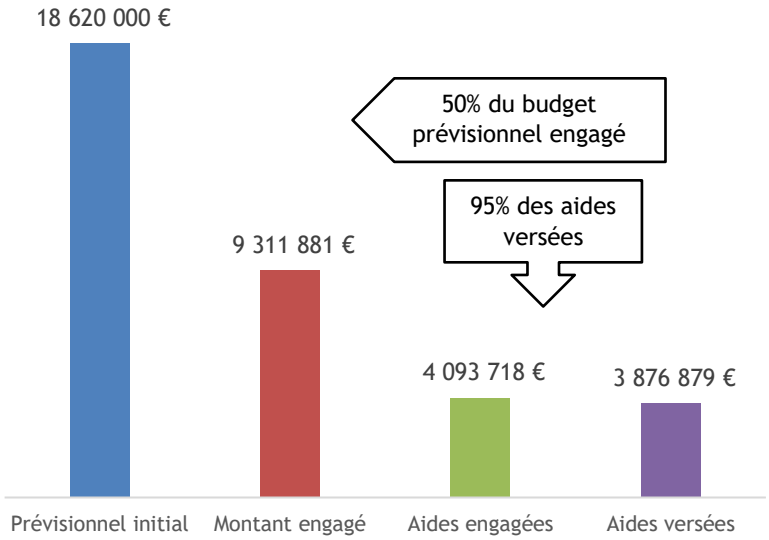


Figure 9: Synthèse financière de l'objectif 3

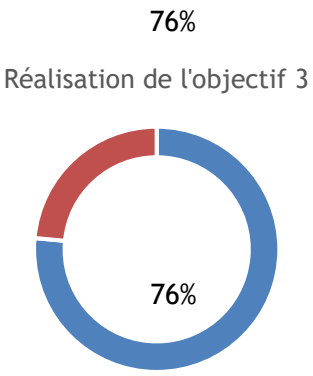


Figure 8: Taux d'avancement de l'objectif 3

La mise en place d'un assainissement collectif sur Duvy était une action complémentaire (chiffrée à 3 millions d'euros) liée à la mise en place d'une STEP sur Auger-Saint-Vincent. Au final, les études

ont montré que ce n'était pas la meilleure solution pour Duvy. Sur cette commune, le choix de rester en assainissement non collectif ou d'essayer une connexion sur le réseau de la commune de Crépy-en-Valois n'est toujours pas acté, du fait des coûts importants (quelle que soit la solution), des désaccords politiques et des difficultés techniques (notamment pour l'assainissement individuel sur certaines parcelles).

Auger-Saint-Vincent n'a pas beaucoup progressé sur la mise en place de son assainissement, seules les études parcellaires ayant été finalisées fin 2017. Cela s'explique par de longs débats sur le financement de la station, dont la mise en place est liée à la présence du champ captant : en effet, sans les captages, la commune serait restée en assainissement non collectif, au vu du faible nombre d'habitants répartis sur plusieurs hameaux plutôt éloignés (ce qui entraine des coûts importants sur le réseau de canalisations à créer).

La commune de Crépy-en-Valois a actualisé son zonage d'assainissement, qui inclut un zonage des eaux pluviales. Ces documents sont annexés au Plan Local d'Urbanisme, qui prévoit des règles de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble de la commune, pour toute nouvelle installation ou modification de l'existant. Cette collectivité s'est également lancée dans une politique forte d'évolution des pratiques de gestion des eaux pluviales, avec des aménagements d'infiltration au plus près de la source pour tout aménagement (sur l'existant ou le nouveau).



Photos 5: Infiltration dans les espaces engazonnés

Photo 6: Aménagement de gestion des eaux pluviales (avant et après)

## III. 4)Perspectives

Les actions engagées doivent se poursuivre, notamment sur Auger-Saint-Vincent et Vauciennes. Dans l'Aisne, la compétence assainissement est reprise par la Communauté de Communes de Retz-en-Valois, qui a décidé de réaliser un Schéma Directeur d'Assainissement qui intègre également la thématique des eaux pluviales urbaines.

D'autre part, dans le SAGE, une règle impose que pour tout nouveau dispositif ou toute réhabilitation de dispositif d'assainissement, le traitement du phosphore doit permettre de respecter un rendement annuel de 80% ou une concentration maximale dans le rejet de 2 mg/L.

Avec les évolutions réglementaires, l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne devient compétente en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Pour la Communauté de communes du Pays de Valois, les communes membres devront se prononcer sur cette reprise de compétence d'ici juin 2019. Selon les décisions, les interlocuteurs et les choix stratégiques d'études et travaux pourront être modifiés.

# IV. Objectif 4
# Restaurer la fonctionnalité / biodiversité des rivières et des milieux aquatiques et humides

## IV. 1)Contexte

La rivière est un milieu naturel vivant, dépendant notamment des écosystèmes terrestres ou semi-aquatiques qui la bordent. Lieu de vie de nombreuses espèces qu'elle abrite, elle est aussi sollicitée par différents usages et activités qui influent sur son fonctionnement et ses actions (capacité d'autoépuration, échanges nappes-rivière, transit sédimentaire et piscicoles, etc.). La dégradation de ces milieux aquatiques et humides est causée par des opérations historiques de curage, de recalibrage, de remblai des zones humides, de manque d'entretien des ouvrages hydrauliques, d'érosion de berge, de colmatage, etc.

## IV. 2) Etat initial

Les rivières du bassin versant sont fortement aménagées : construction de vastes étangs et de nombreux moulins (environ une cinquantaine pour un linéaire de cours d'eau de 113 km). La gestion des ouvrages hydrauliques et celle des étangs, en particulier leur communication avec les cours d'eau, restent des problématiques majeures.

Des opérations de curage ou de recalibrage ont modifié la morphologie du lit des rivières ; ceci se traduit par une faible diversité des milieux aquatiques ainsi que leur envasement. La ripisylve est souvent tronquée au profit d'importantes surfaces en peupleraies. Il existe quelques zones humides relictuelles qui présentent une biodiversité intéressante.

## IV. 3) Bilan des actions

Tableau 5 : Indicateurs de l'objectif 4

| Action | Indicateur | Réalisation |
|---|---|---|
| Institution d'une DIG sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant et préparation d'un Programme Pluriannuel d'Entretien (PPE) | Mise en place ou non DIG<br>Mise en place ou non d'un PPE | 100% |
| Travaux du Programme Pluriannuel d'Entretien : 2013-2017. Surveillance des cours d'eau et de l'évolution des peupleraies en bord de cours d'eau | État d'avancement des travaux | 100% - travaux annuels (PPRE 2015-2019) |
| Technicien de rivière | Nbre de technicien rivière en ETP | 100% - 1 poste |
| Promouvoir l'utilisation raisonnée de produits potentiellement polluants (services techniques des collectivités, industriels) et l'éco-jardinage (jardiniers amateurs) – passage au niveau 5 | État d'avancement de la démarche | 50 % (passage niveau 3 plutôt) |
| Études d'avant-projet pour l'effacement ou l'aménagement d'ouvrages sur le bassin versant, afin de restaurer la continuité écologique et les habitats de la Sainte-Marie et de l'Automne | État d'avancement des études | 75% (1 finie, 1 en cours) |
| Mise en place des actions préconisées dans les études d'avant-projet | Nombre de seuils effacés ou aménagés | 0% |
| Restauration de zones humides | Nbre. et état d'avancement des plans de gestion | 1 plan en cours |
| Reméandrage de l'Automne au Berval | État d'avancement de l'étude et des travaux | Etude en cours – 50% |

Le Programme Pluriannuel d'Entretien et de Restauration des cours d'eau a fait l'objet d'une Déclaration d'Intérêt publique et les travaux ont débuté en 2015. Les ¾ des cours d'eau ont ainsi fait l'objet de travaux d'entretien, et des travaux divers de restauration ont été engagé (pose d'épis déflecteurs, de banquettes végétalisées, remplacement de protection de berges inadaptées, installation d'abreuvoirs, etc.).

Photo 7 : Ru Saint-Lucien restauré

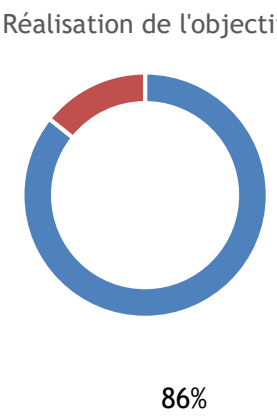


Figure 10: Taux d'avancement de l'objectif 4

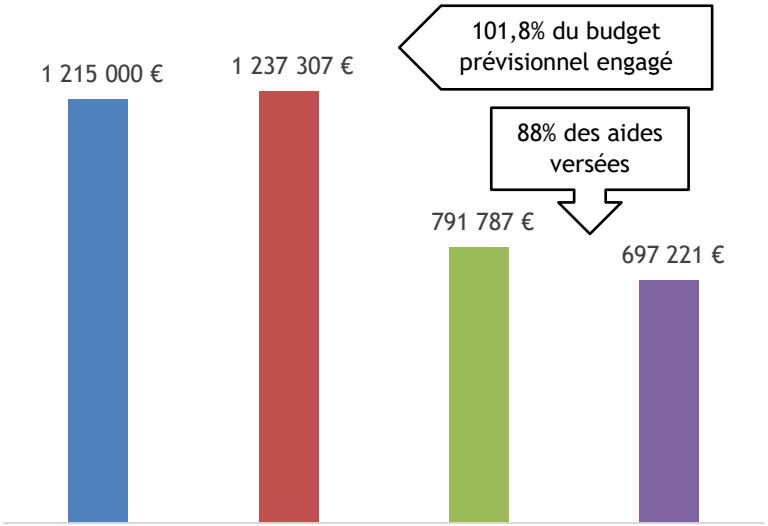


Figure 11: Synthèse financière de l'objectif 4

Le SAGEBA participe à l'évolution vers le zérophyto auprès des communes en réalisant des réunions d'information sur la Charte, et en accompagnant les communes pour un appui technique et administratif sur les démarches zérophyto. Le passage obligatoire au zéro-phyto en 2017 a par ailleurs considérablement accéléré les démarches.

L'étude étude de maitrise d'œuvre pour la restauration des cours d'eau et des zones humides au Berval a été lancée en 2016 et devrait s'achever en 2018. L'objectif consiste à définir un projet de restauration des zones humides et des cours d'eau, en particulier le reméandrage de l'Automne.

L'étude d'avant-projet pour l'effacement ou l'aménagement d'ouvrages sur la Sainte-Marie a été réalisée, mais les travaux n'ont pu être lancés, faute d'accord des propriétaires riverains. Le cours d'eau devait être classé en liste 2 en 2017 (ce qui obligeait à permettre la continuité des cours d'eau), mais cela ne s'est pas fait. Faute de levier juridique, le SAGEBA n'a actuellement pas pu se lancer dans ces projets d'aménagements.

Photo 8 : Moulin de Glaignes à aménager

## IV. 4) Perspectives

2018 verra la dernière année de travaux d'entretien du programme pluriannuel, tandis que les travaux de restauration se poursuivront jusqu'en 2019, avant le lancement d'un nouveau programme. Le reméandrage de l'Automne au Berval sera réalisé à l'horizon 2020, permettant la restauration de 5 km de cours d'eau.

# V. Objectif 5
# Sécuriser l'alimentation en eau potable

## V. 1)Contexte

L'alimentation en eau potable (AEP) représente l'ensemble des équipements, services et actions qui conditionnent la production d'eau brute en eau potable conforme à la réglementation. Les activités humaines comme les pratiques agricoles, le recours aux traitements chimiques par les particuliers et collectivités peuvent entrainer la contamination (nitrates, pesticides) des ressources en eau. Malgré la prise de conscience des différents usagers ayant entrainé une amélioration des pratiques accompagnée d'une baisse des consommations, il n'est pas possible d'observer des résultats immédiats en raison d'un processus de transfert des molécules à long terme. Sur le territoire, l'alimentation en eau potable s'effectue exclusivement au niveau des ressources en eau souterraine.

## V. 2) Etat initial

On recense 14 captages d'alimentation en eau potable. Les captages dans le Lutétien sont les plus vulnérables et présentent une qualité altérée en nitrates. Cinq captages sont prioritaires dans le cadre du SDAGE : Vauciennes, Vaumoise, Vez et Auger Saint Vincent (2 captages).

A l'échelle du bassin, des zones relativement restreintes sont à protéger en priorité au vu de leur sensibilité au transfert des polluants : aval du bassin de l'Automne, bassins d'alimentation des captages de Bonneuil en Valois, Vauciennes et d'Auger Saint Vincent.

Les collectivités du bassin versant dépendent d'une unique ressource pour leur alimentation en eau potable. Des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP du Valois, SDAEP de la Plaine d'Estrées en cours d'élaboration) proposent des solutions pour sécuriser l'alimentation en eau potable.

Les périmètres de protection (DUP) de tous les captages destinés à l'alimentation en eau potable ont été définis, à l'exception de celui de Russy-Bémont, qui est un forage privé (conserverie) dont une partie de l'eau alimente 2 communes. A noter que le site industriel a fermé en 2016 sans repreneur à l'heure actuelle, et que l'eau de ce captage n'alimente donc que les habitants pour le moment.

Les rendements des réseaux sont de l'ordre de 80 à 90 % en moyenne.

## V. 3) Bilan des actions

Tableau 6 : Indicateurs de l'objectif 5

| Action | Indicateur | Réalisation |
|---|---|---|
| Etude de l'aire d'alimentation des captages et définition de programmes d'actions préventives | État d'avancement de la démarche<br>Nombre de plans d'actions validés et initiés | 1/3, 2 en cours |
| Recherche d'une nouvelle ressource | État d'avancement des études | 100% |
| Études et travaux d'interconnexion des ressources existantes des SIAEP d'Auger Saint Vincent – Duvy et de Bonneuil en Valois | État d'avancement des études et des travaux | 0% |
| Réalisation de SDAEP | % territoire non couvert par un SDAEP | 90% couvert |

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) d'Auger-Saint-Vincent, qui se compose de 12 communes, est alimenté par 4 captages, pour une production annuelle de 1,5 millions de $m^3$.

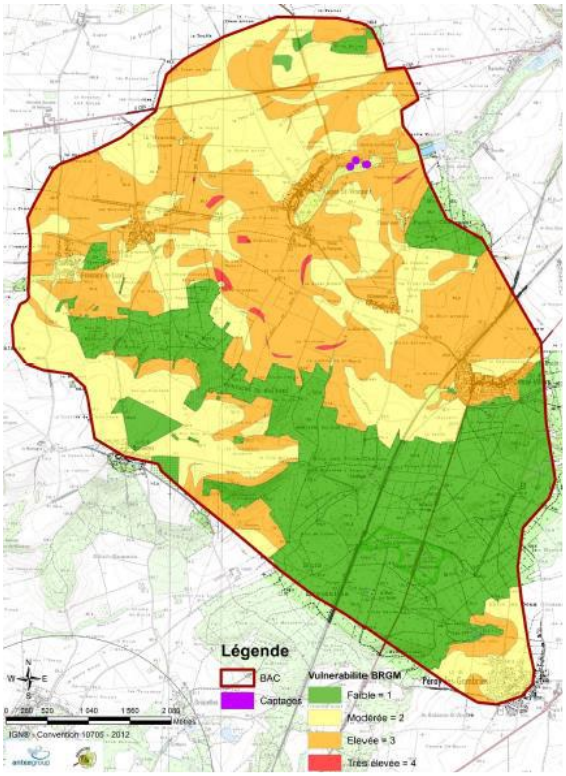


Figure 12 : Carte du BAC des captages d'Auger-Saint-Vincent

Une délimitation de l'aire d'alimentation de ses captages, situés à Auger-Saint-Vincent, a été réalisée en 2011. L'animation de ce territoire de 3 544 ha est portée par le SAGEBA.

La reconquête de la qualité de l'eau potable, en particulier pour le paramètre nitrates, est l'enjeu prioritaire du territoire. En effet, les teneurs en nitrates des eaux sont proches et même dépassent occasionnellement le seuil de potabilité fixé à 50 mg/L, même si une tendance à la baisse est observée depuis 2014. Le secteur agricole s'est fortement mobilisé sur ce territoire : plusieurs agriculteurs ont formé le groupe IS'EAU qui a répondu à un appel à projets de l'Agence de l'Eau pour un budget de près de 2 millions d'euros, avec 3 axes d'études :

- Investissements personnels : maitrise des pollutions accidentelles sur les corps de ferme ;

- Innovations collectives : réduire les fuites de nitrates et produits phytosanitaires ;

- Innovations territoriales : réduire les fuites de nitrates et produits phytosanitaires en modifiant le système agricole.

A titre d'exemples d'actions menés par les agriculteurs, on retrouve des aménagements des sièges d'exploitation (sécurisation des aires de stockage et des dispositifs d'approvisionnement en eau), des essais sur les intercultures, des mesures spécifiques sur l'azote pour mieux maitriser les intrants (bougies poreuses, contrat azote), des conversions en agriculture biologique (194 ha au total, soit 8,5 % de la superficie du BAC), le développement de nouvelles filières (ovins sous vergers bio, luzerne), etc. Le territoire a été qualifié d'exemplaire par le Préfet de Bassin Seine-Normandie.

Photo 9: Colza associé à de la féverole

Les autres volets de ce programme d'actions concernent :

- L'assainissement : il s'agit essentiellement de l'évolution du zonage non conforme de Rosières (fait en 2016), de la mise en place d'une station d'épuration sur Auger-Saint-Vincent (études en cours) et des réhabilitations d'ANC (avec des groupements de commande sur Fresnoy-le-Luat et Trumilly).
- Les autres activités urbaines, visant la connaissance des forages privés et des dépôts sauvages
- Le phytosanitaire non agricole : cela concerne les collectivités qui ont bénéficié d'un accompagnement jusqu'en 2017 sur l'évolution de leurs pratiques, et les particuliers via la mise en place d'un réseau d'animation sur le jardinage au naturel.

Photo 10: Démonstration de matériel

- Les activités industrielles et artisanales : c'est un volet traité avec la CCI, qui est notamment intervenue pour des pré-diagnostics sur des garages.

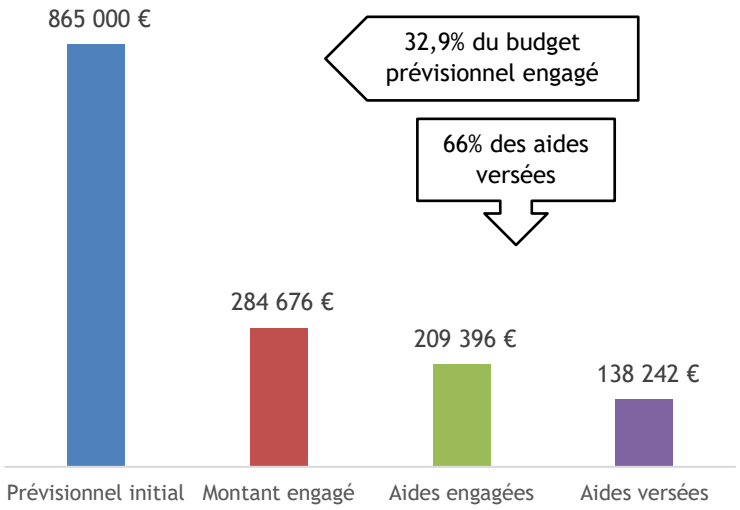


Figure 14: Synthèse financière de l'objectif 5

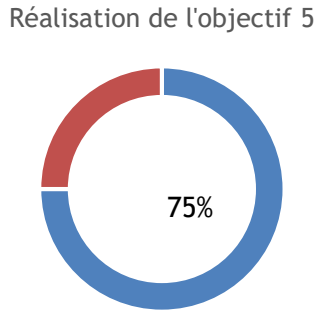


Figure 13: Taux d'avancement de l'objectif 5

La commune de Feigneux a lancé une étude de recherche d'une nouvelle ressource, mais a stoppé cette action au vu de la reprise future de la compétence par la communauté de communes du Pays de Valois. De plus, la conserverie de Russy-Bémont a fermé, et il est étudié la possibilité de récupérer le captage pour les collectivités.

Aucune action d'interconnexion de réseaux n'a été engagée, mesures avec le plus fort budget prévisionnel au contrat. Toutefois, les réflexions entre les syndicats se sont engagées. Le SDAEP de la Plaine d'Estrées, qui inclut la Basse Automne a bien été finalisé.

Les communes de Vauciennes et Vaumoise, qui possèdent des captages respectivement Conférence environnementale et prioritaires, se sont engagées dans un groupement de commande pour la réalisation de leurs études BAC, lancées en 2017.

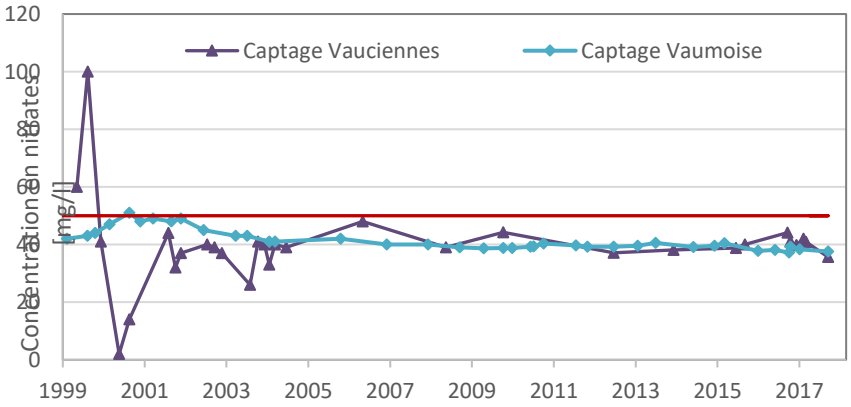


Figure 15 : Graphique des concentrations en nitrates pour les captages de Vauciennes et de Vaumoise

## V. 4) Perspectives

Des travaux d'interconnexion entre les SIAEP d'Auger-Saint-Vincent et de Bonneuil-en-Valois sont programmés à compter de 2018, permettant une sécurisation importante du secteur, en lien avec les résultats du SDAEP de la communauté de communes.

Sur Vauciennes et Vaumoise, l'étude de délimitation des aires d'alimentation des captages s'achèvera par la définition d'un programme d'actions qui sera également animé par le SAGEBA.

# VI. Objectif 6
# Maîtriser les risques de pollution des eaux liées à la présence de sites industriels pollués et par les substances polluantes

## VI. 1)Contexte

Les rejets industriels peuvent engendrer des impacts sanitaires conséquents. Ils ont également une incidence sur la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques car ils peuvent contenir différents composés nocifs : matière organique, métaux lourds, éléments chimiques, substances toxiques, etc. À titre d'exemple, ces sources de pollution peuvent entrainer le développement de bactéries, la diminution de la concentration en oxygène nécessaire à la vie aquatique, des phénomènes d'eutrophisation. Afin de prévenir ces risques, il est nécessaire de maitriser la qualité des rejets des sites industriels.

## VI. 2)Etat initial

L'essentiel des entreprises industrielles sont localisées à Crépy-en-Valois, Villers-Cotterêts ainsi qu'à Verberie. Ce sont en général des petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés. Les secteurs les mieux représentés sont l'agro-alimentaire et la chimie.

La Chambre du Commerce et de l'Industrie de Territoriale l'Oise (CCIT) est signataire du contrat et participe à l'atteinte de cet objectif. Les CCIT informent et accompagnent ses ressortissants depuis plus de 10 ans sur les thématiques « environnement et sécurité » : réglementation ICPE, l'énergie, les déchets, la gestion de l'eau, la mise en place de technologies propres, etc. L'animation départementale et l'accompagnement technique (réalisation de pré-diagnostics, opérations collectives, aide au montage des dossiers de demande de subvention,…) des entreprises dans leurs démarches environnementales et sécurité occupent 2 ETP dans l'Aisne et 3 ETP dans l'Oise pour 2011.

CCI OISE
Partenaire de vos envies d'entreprendre

Un chargé de mission eau (1ETP) a été recruté au 1er janvier 2011 avec une action à l'échelle du département de l'Oise, particulièrement ciblée sur les territoires engagés dans des contrats territoriaux/globaux ou dans un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

## VI. 3) Bilan des actions

Il est important de noter que cette thématique a été intégrée au Contrat Global mais n'a pas fait l'objet d'une programmation financière, l'objectif visé étant la réalisation de 2 pré-diagnostics par an auprès d'entreprises issues d'activités identifiées comme prioritaires. Au total, dans l'Oise, 27 pré-diagnostics ont été réalisés et trois entreprises ont amélioré leur système de traitement.

Dans l'Aisne (à Villers-Cotterêts), une entreprise a amélioré son process pour limiter les pollutions qu'elle engendrait.

Photo 11 : Activités artisanales

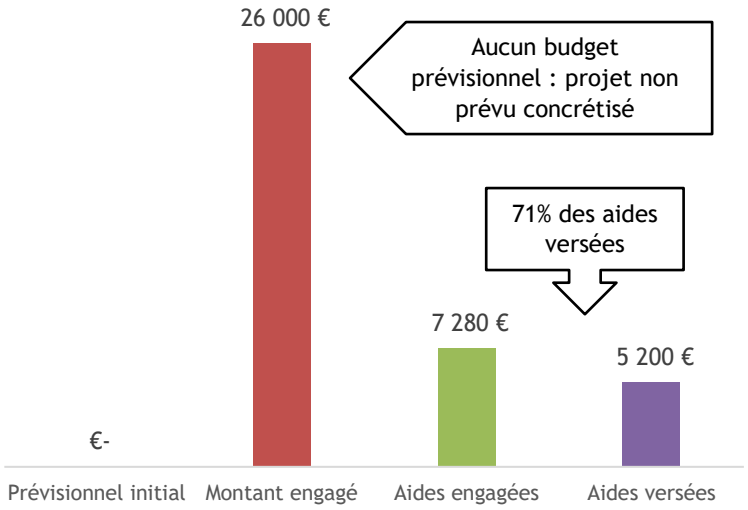

Figure 16: Synthèse financière de l'objectif 6

Tableau 7 : Indicateurs de l'objectif 6

| Action | Indicateur | Réalisation |
|---|---|---|
| Sensibilisation des entreprises aux bonnes pratiques pour limiter les rejets industriels | Nombre de prédiagnostics | 27 |
| | Nombre de contre-visites | 4 |
| Formation, organisation de réunion d'information, d'atelier | Nombre de réunions d'information | 0 |

Figure 17: Nombre de prédiagnostics réalisés

Les actions de la CCI se sont concentrées sur des activités identifiées comme prioritaires avec les services de l'Agence de l'Eau et comprenaient :

- Une sensibilisation sur la thématique eau,
- Une appréciation des besoins afin d'identifier les entreprises susceptibles de se voir proposer un pré-diagnostic, au regard notamment du potentiel polluant vis-à-vis des milieux aquatiques,
- Un accompagnement environnemental global des entreprises dans leur démarche de maîtrise des pollutions.

De 2012 à 2017, 27 entreprises ont bénéficié d'un prédiagnostic de leur activité.

## VI. 4) Perspectives

Avec la fin du contrat global, l'animation spécifique de la CCI sur le bassin versant de l'automne a pris fin. Avec la mise en place future d'un Contrat Territorial Eau et Climat, la convention pourra être revue et notamment les priorités (par exemple, il pourra être envisagé de cibler un certain nombre d'activités dans les Aires d'Alimentation des Captages).

# VII. Objectif 7
# Sensibiliser le public à la richesse du patrimoine aquatique

## VII. 1)Contexte

La communication est l'un des moteurs clés de l'acceptation et de l'engagement des acteurs dans la réalisation d'actions.

## VII. 2) Etat initial

Au lancement du contrat, très peu d'actions de sensibilisation ou d'informations avaient été réalisées. Les opérations réalisées ne l'étaient que ponctuellement, sous forme d'une sortie terrain généralement.

## VII. 3) Bilan des actions

Après la mise en place d'une commission communication chargée d'étudier une charte graphique, le SAGEBA a pu se lancer dans un véritable programme de sensibilisation sur la préservation de la qualité des ressources en eau et la mise en valeur de ses actions.

Tableau 8 : Indicateurs de l'objectif 7

| Action | Indicateur | Réalisation |
|---|---|---|
| Décliner le plan de communication (actions émergentes) du Contrat Global | Nombre de supports de communication édités | 12 |

Figure 20: Guide du riverain

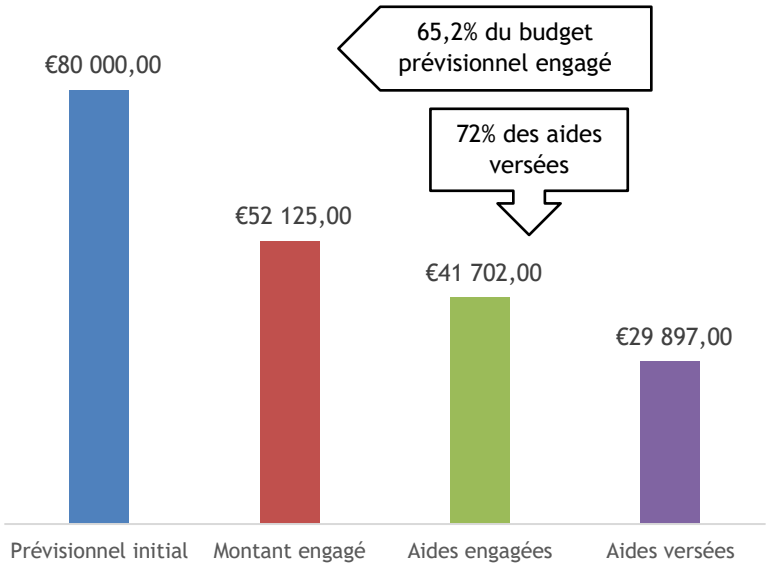


Figure 18 : Synthèse financière de l'objectif 7

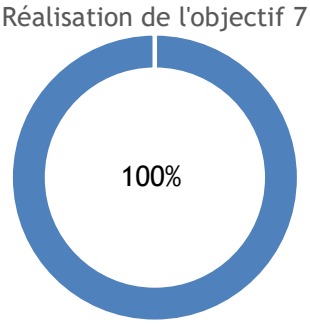


Figure 19 : Taux d'avancement de l'objectif 7

Chaque année, le SAGEBA édite plusieurs gazettes sur des thèmes variés. Au total, 9 livrets ont été publiés en 2500 exemplaires chacun (les missions du SAGEBA, les zones humides, la préservation de la qualité de l'eau des captages d'Auger-Saint-Vincent, l'histoire de la vallée de l'Automne, l'intérêt de gérer ou de restaurer les zones humides, les sols, les techniques alternatives aux produits phytosanitaires, le fonctionnement d'une rivière). Deux plaquettes spécifiques au projet de reméandrage de l'Automne au Berval ont été réalisés. Enfin, un guide du riverain pour l'entretien des rivières a été édité à hauteur de 10 000 exemplaires distribués dans les boites aux lettres.

Figure 21 : Gazette sur les zones humides

Un concours photo a été réalisé en 2015, clôturé par une exposition itinérante. Les 12 photos gagnantes ont été mises en valeur dans un calendrier pédagogique édité pour 2016.

La création de panneaux type roll-up a été engagée : 9 panneaux doivent ainsi être finalisés courant 2018, avec pour objectif est de mettre en avant les problématiques et solutions sur les thématiques de la ressource en eau. Enfin, le SAGEBA a fait réaliser un film vidéo présentant les différentes missions du syndicat, à destination du grand public.

Afin de sensibiliser les acteurs du territoire, le SAGEBA a organisé des jours techniques, sur les thèmes des travaux de restauration en rivières, des zones humides, des techniques alternatives aux produits phytosanitaires, de la gestion des eaux pluviales et de présentation des actions menées pour améliorer la qualité de l'eau des captages d'Auger-saint-Vincent.

Photo 12 : Journée sur les travaux en rivière

## VII. 4) Perspectives

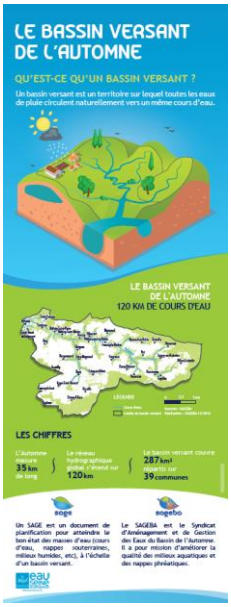


Le SAGEBA compte poursuivre ses actions de communication, et plus particulièrement l'édition de gazettes et les journées techniques à destination de différents publics. En 2018, ce sont les propriétaires forestiers qui ont été ciblés pour leur faire connaitre le SAGE et ses dispositions.

Une deuxième vidéo sera réalisée sur les travaux de restauration de l'Automne, permettant au grand public de visualiser l'évolution du cours d'eau et sa reconquête du bon état.

Les kakémonos (rolls-up) ont été imprimés en 2018, permettant au syndicat de disposer d'une exposition itinérante intéressante à l'échelle du bassin versant et de nouveaux panneaux seront réalisés à partir de 2019.

Le SAGEBA cherche également un territoire sur lequel emmener les élus du bassin versant afin de leur présenter les actions réalisées ailleurs, sur différentes thématiques.

Figure 22 : Projet de kakémono

# VIII. Bilan de l'action des partenaires

## VIII. 1) Mission Eau de la CCI de l'Oise

La Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Oise est signataire du Contrat Global et participe à l'atteinte de l'objectif 6 « *Maîtriser les risques de pollution des eaux liées à la présence de sites industriels pollués et par les substances polluantes*. »

Pour mener à bien cet objectif, la CCI de l'Oise déploie sur le territoire la mission Eau, créée grâce à un partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Un accompagnement environnemental global des entreprises dans leur démarche de maîtrise des pollutions est réalisé.
En termes d'objectifs, la CCI de l'Oise en accord avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, s'est engagée à réaliser deux prédiagnostics d'entreprises par an sur le territoire du SAGE de l'Automne pendant toute la durée du Contrat Global.

### Bilan des actions :

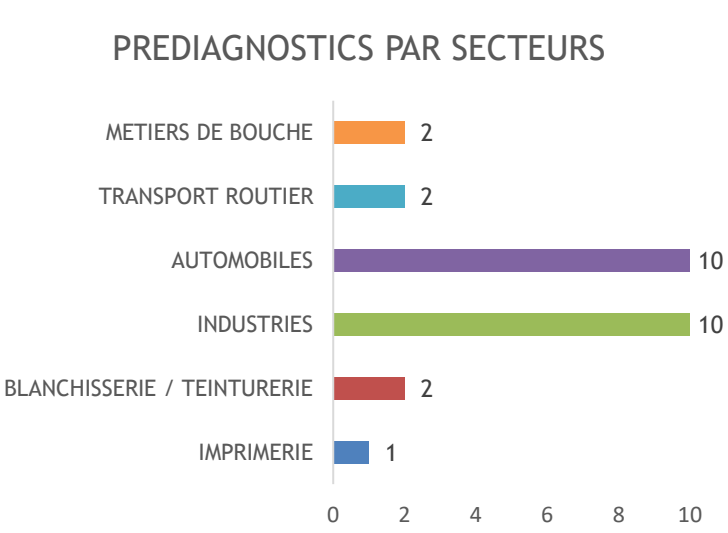


Sur la période 2011-2017, le fichier des ressortissants de la CCI de l'Oise comportait environ 1 000 entreprises sur le territoire du SAGE de l'Automne. Parmi ces entreprises, environ 130 ont été considérés comme prioritaires pour l'action de la Mission Eau de la CCI de l'Oise (priorités définies chaque année avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie). Or sur les 130 entreprises prioritaires, seules 80 avaient communiqué un numéro de téléphone.

Entre 2012 et 2017, 27 entreprises ont été accompagnées dont 4 ayant été rencontrées à plusieurs reprises. L'objectif de 2 prédiagnostics par an a donc été largement atteint.

Sur les prédiagnostics réalisés :
- 12 ont concerné des métiers automobiles et assimilés (transporteurs, …),
- 11 ont concerné des industries,
- 2 ont concerné des métiers de bouches
- 2 ont concerné des pressings

Ils ont été réalisés sur les communes suivantes :
- Béthisy-Saint-Pierre : une entreprise
- Crépy en Valois : 15 entreprises
- Ormoy-Villers : une entreprise
- Peroy les Gombries : une entreprise
- Verberie : 9 entreprises

Ces accompagnements ont permis à une entreprise de bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et à deux autres d'améliorer leurs pratiques sans solliciter d'aides financières.

## VIII. 2) Chambre d'agriculture de l'Oise

Sur le territoire du contrat global, il est dénombré 165 entreprises professionnelles agricoles qui ont leur domiciliation juridique dans l'une des 35 communes isariennes du bassin versant de l'Automne. A ce chiffre, il conviendrait d'ajouter les entreprises qui ont leur adresse juridique en dehors du zonage du contrat global ; mais qui exploitent une ou plusieurs parcelles du territoire. Les chiffres donnés sont donc des minimums en matière de réalisation.

**Sur la période 2012-2017 :**

- 56 entreprises ont participé à au moins une formation sur un thème productions végétales ou l'environnement. Citons par exemple :
  - Utiliser les outils de désherbage mécanique
  - Produire plus et mieux avec des sols vivants
  - Produire bio en Hauts de France pourquoi pas moi ?

- 8 entreprises se sont engagées dans un dispositif agroenvironnemental à enjeu qualité de l'eau pour le BAC d'Auger Saint Vincent ou biodiversité pour l'ensemble du territoire du SAGE. Le nombre d'engagements dépend du nombre de territoires ouverts et donc nécessite que des opérateurs portent les Projets Agro Environnementaux.
- 33 entreprises sont adhérentes du CETA de Crépy en Valois ou au CETA du Plessis Belleville. Ce collectif bénéficie d'un accompagnement technique visant à concilier une agriculture économiquement performante tout en préservant les ressources. Ce service se décompose en :
  - Une messagerie technique, d'une fréquence de 35 à 45 bulletins par an, reflétant l'actualité des situations culturales et diffusant des préconisations sur : les choix variétaux, le travail du sol, les choix phytosanitaires et les alternatives à l'utilisation d'intrants,
  - Un conseil collectif « Appro morte-saison » qui donne les clés de décision pour les choix d'itinéraires techniques de chaque culture et les alternatives possibles,
  - 6 à 8 tours de plaine pour suivre collectivement l'actualité technique.

## VIII. 3) Agriculture Biologique de Picardie

BIO EN HAUTS-DE-FRANCE

Parmi les nombreuses actions de l'Agriculture Biologique en Picardie devenu Bio en Haut-de-France sur le territoire de l'Automne, nous en présentons quelques-unes qui illustrent l'accompagnement de notre organisation.

# INFORMER - ECHANGER

**35 personnes** du territoire de l'Automne étaient présentes à la réunion sur la préservation de la ressource en eau et la présentation de l'agriculture biologique, permettant des retours d'expérience riches et variés.

# ETUDES - DIAGNOSTICS

Nous avons mené avec Terre de Liens une **étude sur le foncier agricole communal** : inventaire, repérage des parcelles, étude du potentiel agricole.
De plus, nous avons réalisé le diagnostic de la cuisine centrale de Crépy-en-Valois.

# ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT DE PRATIQUES

A la suite du diagnostic, une introduction jusqu'à **28% de produits bios** à la cuisine centrale de Crépy-en-Valois a été effectuée.

Des démonstrations, visites et formations on conduit à une **dizaine de diagnostics, d'études technico-économiques** sur des exploitations pour évaluer le passage à l'agriculture biologique.

# IX. Synthèse générale

Globalement, les actions du contrat global ont été plutôt bien engagées. Les objectifs 1 et 7 ont été entièrement remplis, avec une gouvernance relancée et un plan de communication annuel permettant une large sensibilisation du public.
L'objectif 4 est celui qui a le moins progressé, en grande partie à cause des blocages sur les travaux de restauration de la continuité écologique : l'Automne aval et la Sainte-Marie devaient être classés en liste 2 pour la restauration de cette continuité et donc l'effacement des ouvrages bloquants en 2017, mais finalement la liste des cours d'eau classés n'a pas été actualisée. Sans ce levier réglementaire, l'acceptabilité des travaux pour les propriétaires de moulins s'est révélée très faible, en particulier du fait des faibles débits sur la Sainte-Marie qui leur auraient fait perdre le passage de l'eau dans leurs ouvrages en période d'étiage.

Les objectifs 3 et 5 ont été complétés à plus des ¾ du prévisionnel, et certaines actions ont par ailleurs été lancées en 2018 : étude pour l'interconnexion des réseaux d'eau potable entre les SIAEP d'Auger-Saint-Vincent / Duvy et de Bonneuil-en-Valois ; maitrise d'œuvre pour la station d'épuration d'Auger-Saint-Vincent.

Enfin, l'objectif 2 est relativement bien réalisé, les actions non lancées étant essentiellement des réflexions qui dépendaient de la révision du SAGE et qui n'ont pas été identifiées comme prioritaires à l'issue de celle-ci.

Tableau 9 : Réalisation par objectif

| Objectifs | Réalisation |
|---|---|
| **Objectif 1** : Mettre en place une gouvernance, une organisation, une planification et des moyens humains et financiers suffisants pour la mise en œuvre du SAGE | 100% |
| **Objectif 2** : Améliorer la connaissance des masses d'eau et des milieux aquatiques et compléter leur suivi | 67% |
| **Objectif 3** : Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur source<br>*Dont actions complémentaires* | 76% |
| **Objectif 4** : Restaurer la fonctionnalité / biodiversité des rivières et des milieux aquatiques | 50% |
| **Objectif 5** : Sécuriser l'alimentation en eau potable | 75% |
| **Objectif 6** : Maîtriser les risques de pollution d'origine industrielles et artisanales | Sans objet |
| **Objectif 7** : Sensibiliser le public à la richesse du patrimoine aquatique | 100% |

Photo 13: Le ru de Bonneuil avant et après restauration (rétrécissement du lit et restauration des berges)

# EVOLUTION QUALITATIVE DES RESSOURCES

Les effets des actions menées dans le cadre du contrat global sont difficilement quantifiables compte tenu des processus naturels d'autorégulation et d'épuration lents des écosystèmes aquatiques. Dans cette partie, il s'agit donc de mettre en évidence l'état actuel des masses d'eau mais également les tendances d'évolution observées entre 2012 et 2017.
Cette évaluation a pour objectif d'émettre des hypothèses sur les bienfaits des actions menées dans le cadre du contrat et plus globalement sur ces 6 années.

Cette partie se compose de trois grands thèmes : les masses d'eaux superficielles, les masses d'eaux souterraines et les zones humides.

Chaque masse d'eau ou milieu associé est présenté sous forme de fiche pour laquelle on retrouve :

- Une présentation du milieu,
- Une synthèse de l'évolution de la masse d'eau entre 2012 et 2017,
- Les perspectives,
- Une carte présentant la masse d'eau et l'évolution des différents paramètres.

Pour chaque paramètre présenté, il est utilisé la donnée la plus déclassante chaque année, car c'est celle qui sera utilisée pour qualifier l'état de la masse d'eau.

Les paramètres physico-chimique suivis sont :

- Bilan de l'oxygène : DBO5 (Demande Biochimique en Oxygène) et COD (Carbone Organique Dissous) - mesures issues de la dégradation et décomposition de la matière organique. Il s'agit d'indicateurs de l'appauvrissement en oxygène.
- Nitrates et Phosphore : ce sont des nutriments présents naturellement dans les milieux, et essentiels à la vie. Leur concentration est augmentée par les apports anthropiques (agricoles, industriels, domestiques). Une grande quantité de nutriments entraîne la prolifération d'algues et l'asphyxie du milieu.
- MES : Les matières en suspension sont des particules fines responsables de la réduction de la photosynthèse et du colmatage des branchies des poissons par exemple. Leur forte présence indique une pollution.

Les paramètres biologiques suivis sont basés sur l'analyse des peuplements : macro-invertébrés (IBGN) et diatomées (IBD).

Le bon état des eaux de surface est atteint lorsque l'état écologique et l'état chimique sont au moins bons. L'état écologique comprend la qualité de l'ensemble des compartiments biologiques (faune, flore, habitats) et physico-chimiques (qualité de l'eau). L'état chimique est considéré bon lorsque les concentrations de substances prioritaires (listées par les directives européennes) respectent la valeur-seuil. Ici, l'état chimique est donné sans la prise en compte des HAPs (hydrocarbures) qui déclassent systématiquement le cours d'eau.

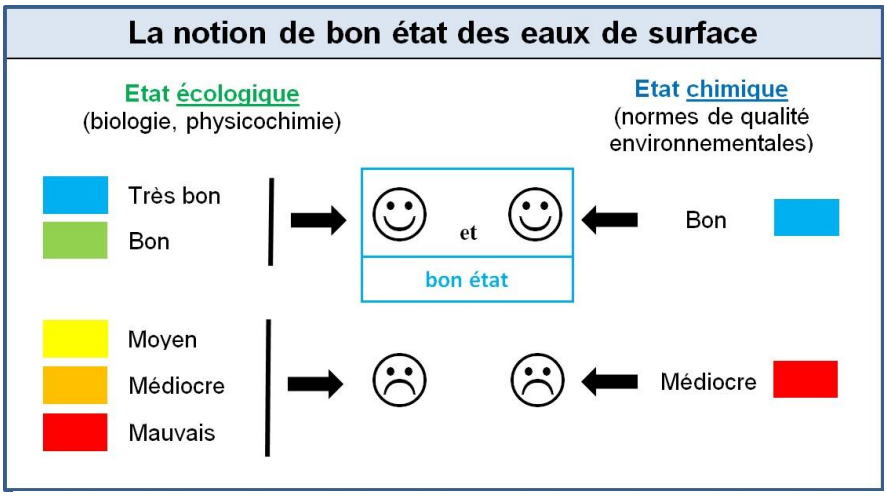


Figure 23 : Evaluation de la qualité des eaux de surface

# I. L'Automne

## I. 1) Présentation

Photo 14: L'Automne à Vez

L'Automne est une rivière non domaniale, classée en première catégorie piscicole sur tout son linéaire (35 km environ). Elle est alimentée par de nombreux affluents, dont le principal reste la Sainte-Marie.

La pente douce de l'Automne (0,24% en moyenne) cache toutefois un profil en escalier et certaines ruptures conséquentes (comme à la digue de l'étang de Wallu ou au moulin de Vez).

L'Automne alterne sur son parcours les faciès d'écoulement présents : de faciès rapides à radiers sur l'extrême amont du bassin versant à des faciès lentiques à lotique en fonction des secteurs et de l'influence d'ouvrages (bief des moulins). Le linéaire de l'Automne a été fortement influencé et rectifié sur son ensemble. Les zones rectilignes sont majoritaires, bien que quelques zones à méandres subsistent.

La ripisylve de cette rivière est très fortement influencée par l'implantation des peupleraies en fond de vallée.

## I. 2) Synthèse de l'évolution du cours d'eau

De par l'ensemble des paramètres physico-chimiques analysés, l'Automne ne présente jamais un niveau de qualité plus élevé que moyen, et atteint même certaines années le niveau de médiocre. Toutefois, on observe une variabilité plutôt caractéristique selon le point observé :

- Sur l'amont, ce sont les nitrates et le phosphore qui est systématiquement déclassant ;
- Sur l'aval, c'est beaucoup plus variable, avec moins de paramètres déclassants (nitrites en 2012 et 2017, phosphore total environ tous les 2 ans, etC.).

Il est à nuancer qu'il n'y a aucune donnée intermédiaire pour identifier les potentielles sources d'eau de moins bonne ou de meilleure qualité. Etant donné la longueur de l'Automne, il reste difficile de caractériser précisément les sources de cette dégradation.
Pour l'évaluation de la qualité hydrobiologique, on peut constater que les indices sont médiocres à mauvais et que des travaux de restauration de la rivière seront à réaliser pour améliorer les peuplements d'invertébrés.
Enfin, les analyses de diatomées donnent de bons résultats quand elles sont réalisées.

## I. 3) Perspectives

Le lancement des travaux de reméandrage au Berval, à mi-parcours de la rivière, permettra la restauration du cours d'eau sur près de 4 km, apportant un gain écologique non négligeable.

Le SAGEBA a également engagé une étude diagnostic sur l'Automne aval, incluant l'ensemble des ouvrages faisant obstacle à la continuité. La finalisation de cette étude devrait mettre en avant les opportunités d'actions de restauration de la continuité selon l'acceptabilité des propriétaires et riverains.

Photo 15: L'Automne à Fresnoy-la-Rivière

## I. 4) Cartographie

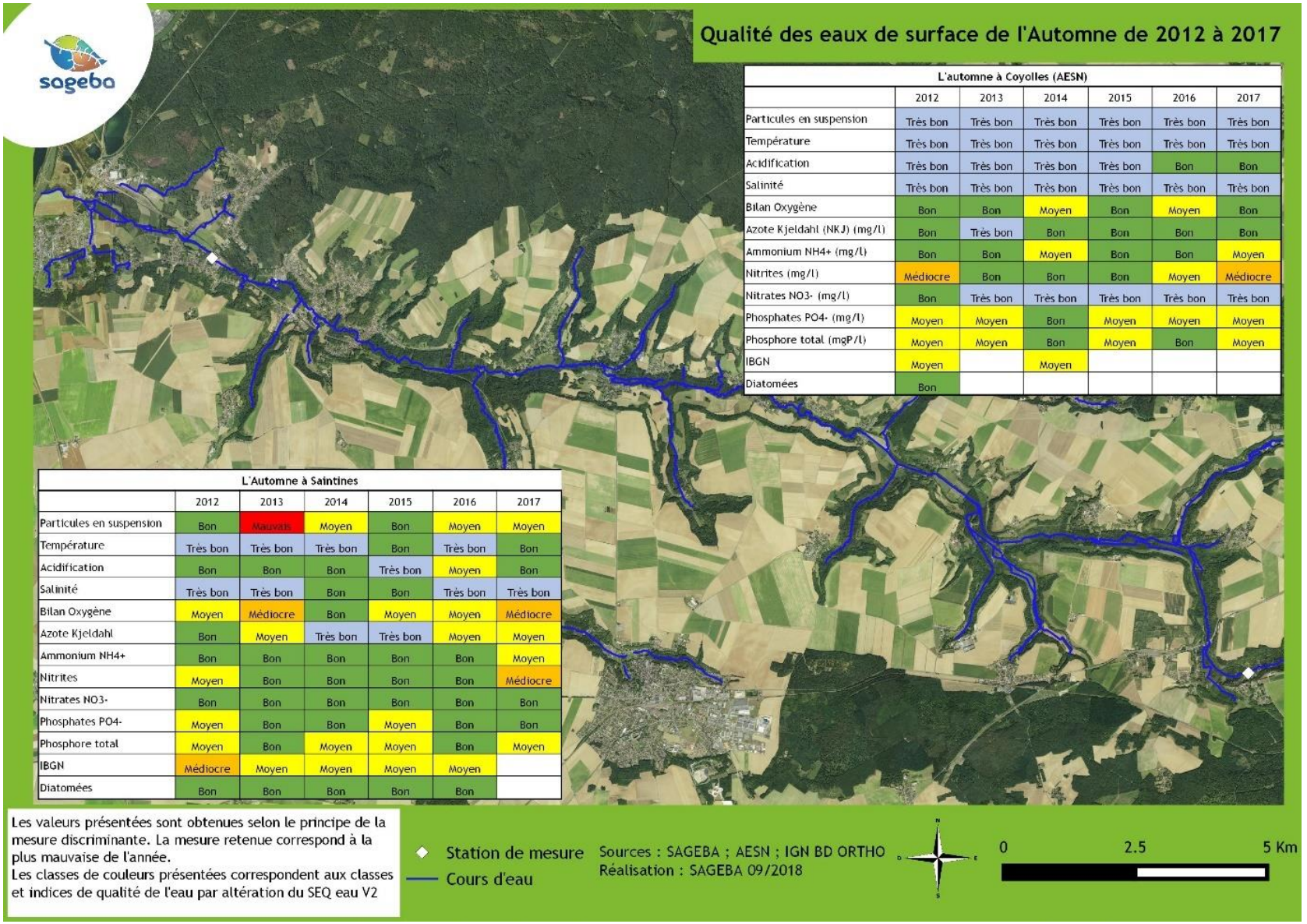


L'automne à Coyolles (AESN)

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Particules en suspension | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon |
| Température | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon |
| Acidification | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon | Bon | Bon |
| Salinité | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon |
| Bilan Oxygène | Bon | Bon | Moyen | Bon | Moyen | Bon |
| Azote Kjeldahl (NKJ) (mg/l) | Bon | Très bon | Bon | Bon | Bon | Bon |
| Ammonium NH4+ (mg/l) | Bon | Bon | Moyen | Bon | Bon | Moyen |
| Nitrites (mg/l) | Médiocre | Bon | Bon | Bon | Moyen | Médiocre |
| Nitrates NO3- (mg/l) | Bon | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon |
| Phosphates PO4- (mg/l) | Moyen | Moyen | Bon | Moyen | Moyen | Moyen |
| Phosphore total (mgP/l) | Moyen | Moyen | Bon | Moyen | Bon | Moyen |
| IBGN | Moyen | | Moyen | | | |
| Diatomées | Bon | | | | | |

L'Automne à Saintines

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Particules en suspension | Bon | Mauvais | Moyen | Bon | Moyen | Moyen |
| Température | Très bon | Très bon | Très bon | Bon | Très bon | Bon |
| Acidification | Bon | Bon | Bon | Très bon | Moyen | Bon |
| Salinité | Très bon | Très bon | Bon | Bon | Très bon | Très bon |
| Bilan Oxygène | Moyen | Médiocre | Bon | Moyen | Moyen | Médiocre |
| Azote Kjeldahl | Bon | Moyen | Très bon | Très bon | Moyen | Moyen |
| Ammonium NH4+ | Bon | Bon | Bon | Bon | Bon | Moyen |
| Nitrites | Moyen | Bon | Bon | Bon | Bon | Médiocre |
| Nitrates NO3- | Bon | Bon | Bon | Bon | Bon | Bon |
| Phosphates PO4- | Moyen | Bon | Bon | Moyen | Bon | Bon |
| Phosphore total | Moyen | Bon | Moyen | Moyen | Bon | Moyen |
| IBGN | Médiocre | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen | |
| Diatomées | Bon | Bon | Bon | Bon | Bon | |

# II. La Sainte-Marie

## II. 1) Présentation

Photo 16: La Sainte-Marie à Glaignes

La Sainte-Marie s'écoule sur environ 10 km depuis Auger-Saint-Vincent jusqu'à sa confluence avec l'Automne.

Sur la Sainte-Marie, la fracture la plus marquante de la pente moyenne concerne la traversée du bourg de Duvy qui présente un dénivelé total de 15 m, avec une succession de 6 moulins.

La Sainte-Marie alterne une succession de faciès d'écoulement lent/rapide essentiellement sur la partie amont de Duvy, secteur sur lequel le cours d'eau a été également le plus recalibré. Sur la partie plus aval (à partir de Séry-Magneval), la sinuosité du cours d'eau est plus marquée.

La Sainte-Marie est moins concernée par l'établissement de peupleraies, puisque seuls deux secteurs significatifs y sont relevés, à l'aval de Duvy et en amont de Glaignes. L'état de la ripisylve est très hétérogène en fonction des secteurs. Sur les parties les plus naturelles elle est fortement diversifiée avec une représentation des différentes strates. Dans les secteurs urbains, de populiculture ou de fréquentation (promenades, pêche) elle est souvent réduite à une strate herbeuse avec un retrait de la strate arborée du haut de berge. Une distinction forte peut s'opérer entre rive gauche et rive droite en fonction de l'attribution des parcelles à une activité ou une autre.

## II. 2) Synthèse de l'évolution du cours d'eau

La Sainte-Marie est le cours d'eau présentant la meilleure qualité de tout le bassin versant. Depuis 2013, la qualité physico-chimique est restée bonne pour l'ensemble des paramètres, hormis un écart sur le bilan d'oxygène en 2016. Le reste du temps, la qualité est qualifiée de bonne.

Pour ce qui concerne la qualité biologique, on a observé une variation pour l'indice invertébrés entre 2012 (très bonne), 2013 (moyenne) et 2014 (bonne). Depuis cette dernière année, la qualité oscille entre bonne et très bonne, ce qui démontre une rivière intéressante (les données de l'année 2017 ne sont par contre pas encore connues sur cette rivière).

## II. 3) Perspectives

Sur ce cours d'eau, c'est l'aspect quantitatif qui est à surveiller car il semblerait que les débits soient en baisse depuis plusieurs années. Pour vérifier cela, le SAGEBA a lancé en 2018 un suivi hebdomadaire du débit amont du cours d'eau. Cette information pourra être corrélée avec le suivi piézométrique réalisé par le BRGM dans le même secteur, tout en vérifiant la pluviométrie et les données disponibles sur les prélèvements en eau potable des captages à proximité.

Concernant la qualité du cours d'eau, quelques travaux restent à envisager sur la partie aval, mais c'est la restauration de la continuité écologique sur la partie amont où plusieurs ouvrages sont présents qui permettrait une véritable amélioration écologique pour les poissons.

Photo 17: La Sainte-Marie en amont d'un moulin à Duvy

## II. 4) Cartographie

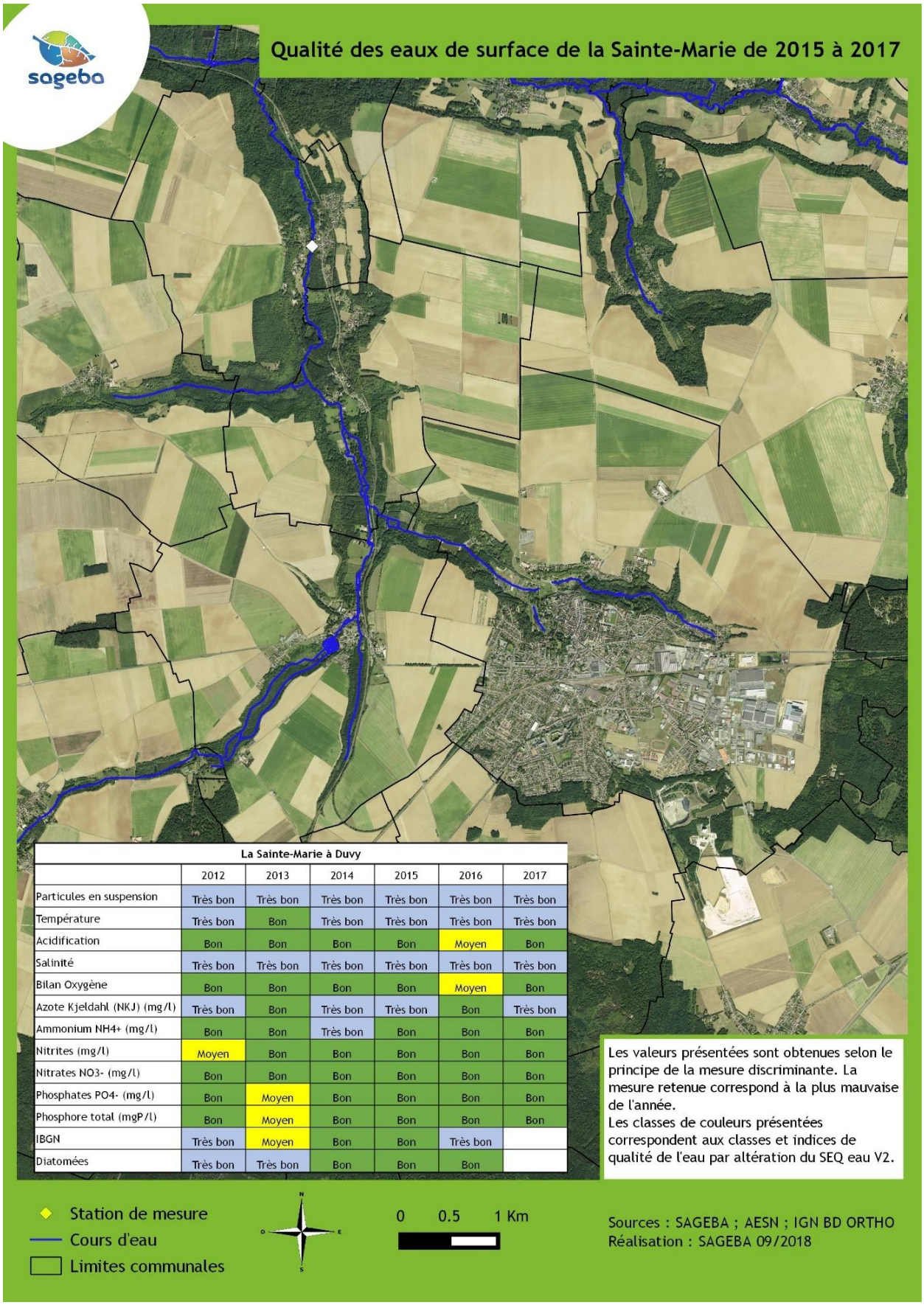


| La Sainte-Marie à Duvy | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| Particules en suspension | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon |
| Température | Très bon | Bon | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon |
| Acidification | Bon | Bon | Bon | Bon | Moyen | Bon |
| Salinité | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon |
| Bilan Oxygène | Bon | Bon | Bon | Bon | Moyen | Bon |
| Azote Kjeldahl (NKJ) (mg/l) | Très bon | Bon | Très bon | Très bon | Bon | Très bon |
| Ammonium NH4+ (mg/l) | Bon | Bon | Très bon | Bon | Bon | Bon |
| Nitrites (mg/l) | Moyen | Bon | Bon | Bon | Bon | Bon |
| Nitrates NO3- (mg/l) | Bon | Bon | Bon | Bon | Bon | Bon |
| Phosphates PO4- (mg/l) | Bon | Moyen | Bon | Bon | Bon | Bon |
| Phosphore total (mgP/l) | Bon | Moyen | Bon | Bon | Bon | Bon |
| IBGN | Très bon | Moyen | Bon | Bon | Très bon | |
| Diatomées | Très bon | Très bon | Bon | Bon | Bon | |

Les valeurs présentées sont obtenues selon le principe de la mesure discriminante. La mesure retenue correspond à la plus mauvaise de l'année.
Les classes de couleurs présentées correspondent aux classes et indices de qualité de l'eau par altération du SEQ eau V2.

# III. Le ru Moise

## III. 1) Présentation

Photo 18: Le ru Moise, à l'aval

La Moise prend sa source au niveau du lavoir de Vaumoise. Sur sa partie amont elle présente d'abord l'aspect d'un fossé et traverse plusieurs plans d'eau.

Le tracé est rectiligne et dénote notamment un aménagement important qui va de pair avec celui du ru Noir que le ru Moise recoupe. D'amont en aval le faciès majoritaire reste celui de lentique. L'écoulement est fortement influencé par les connexions avec le ru Noir, les fossés de drainages et l'alimentation des différents étangs (dont celui du moulin du Lieu Restauré).

Les berges sont de hauteurs variables sur l'ensemble du linéaire. Elles peuvent atteindre des hauteurs importantes notamment en amont du Lieu-Restauré.

La ripisylve est de nature variable selon les terrains traversés. Elle est discontinue et peu entretenue sur l'amont, un peu plus diversifiée en amont et en aval du lieu Restauré bien que le peuplier domine.

## III. 2) Synthèse de l'évolution du cours d'eau

L'analyse de la flore diatomique du ru de la Moise à Vaumoise présente une bonne à très bonne qualité diatomique.

Le ru de Moise à Vaumoise présente une qualité hydrobiologique considérée comme « médiocre » depuis le début des mesures.

Tous les paramètres étudiés respectent le « bon état » physico-chimique. Une augmentation ponctuelle des concentrations en phosphore total s'observe en avril. Ces concentrations restent relativement faibles. Les analyses antérieures à avril 2015 ont montré un déficit d'oxygène et un excès d'ammonium. Depuis la mise en service de la nouvelle station d'épuration de Vaumoise en juin 2015, tous les paramètres analysés respectent le « bon état » physico-chimique.

## III. 3) Perspectives

Le SAGEBA envisage de réaliser les travaux de remise en fond de vallée de la Moise en 2019. Cela permettra de déconnecter le cours d'eau du moulin du Lieu Restauré (qui sera alors alimenté par le ru Noir) et de l'étang associé. Toutefois, il parait encore inenvisageable à l'heure actuelle d'intervenir sur les 3 étangs traversants situés très en amont, ni sur les milieux humides connexes dont une bonne partie a été récemment replantée en peupleraies.

Photo 19: Le ru Moise, en amont

## III. 4) Cartographie

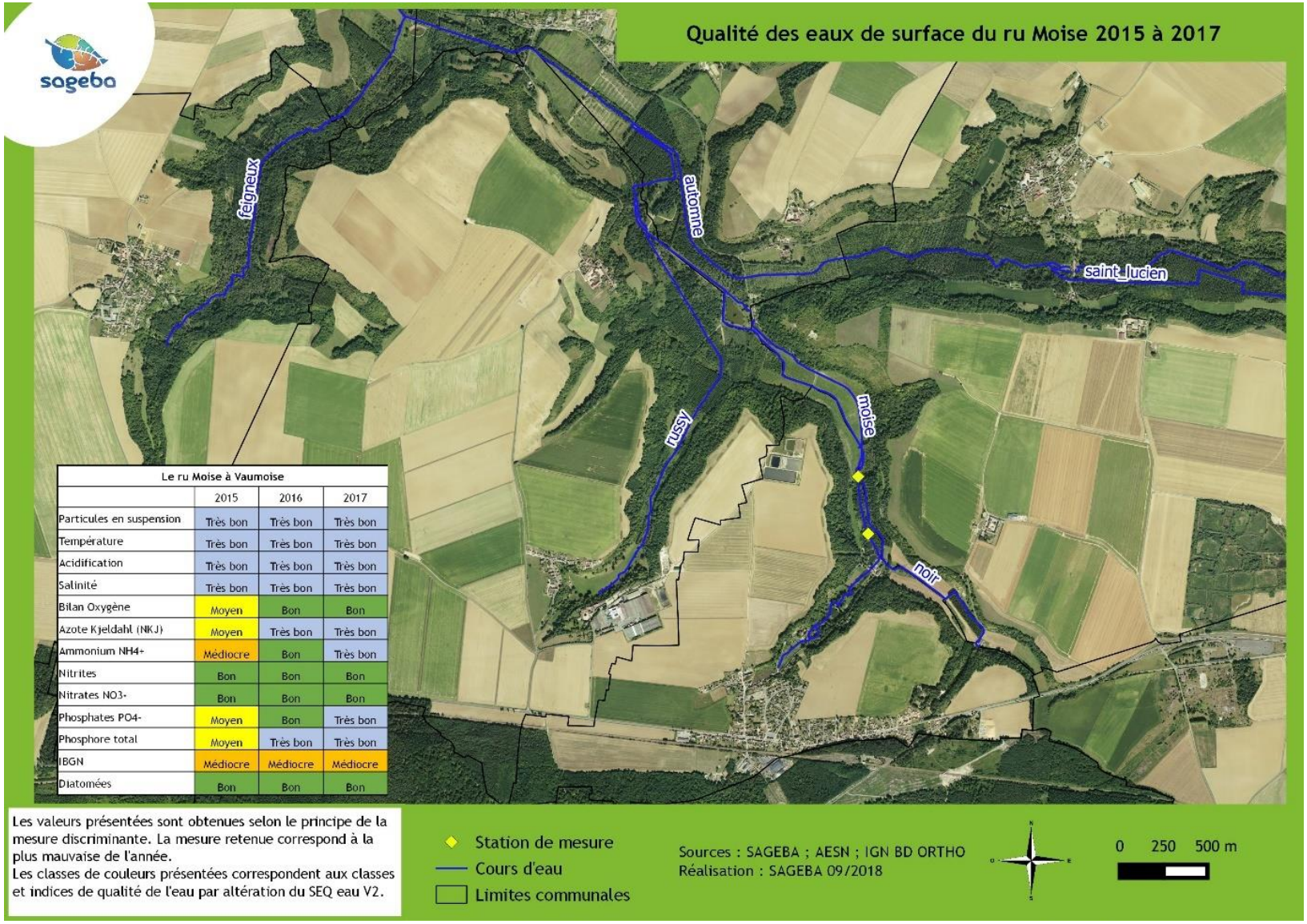

# IV. Le ru de Bonneuil

## IV. 1) Présentation

Photo 20: Le ru de Bonneuil

La source du ru se trouve au lieu-dit des « Trois Fontaines » en amont de Bonneuil-en-Valois. Ce ru est marqué par sa traversée du secteur urbain avec plusieurs busages sous ponts. En aval de Richebourg et jusqu'à la confluence avec l'Automne, le ru de Bonneuil est bordé majoritairement de prairies humides, de parcs paysagers avec étangs, et de bois marécageux (une seule peupleraie est notée). Le tracé initial très rectiligne recommence à méandrer légèrement en aval. La partie aval extrême du ru de Bonneuil semble avoir été modifiée. La confluence avec l'ancien bief perché de l'Automne semble avoir été supprimée et remplacée par un fossé rejoignant l'Automne et busé à son extrémité.

Les caractéristiques des berges alternent fortement sur le ru de Bonneuil : les berges abruptes s'adoucissent progressivement vers l'aval notamment à la faveur des prairies, mais certains secteurs viennent interrompre cette tendance (aval de Richebourg, secteur boisé en aval de Buy).

La végétation rivulaire suit une évolution notable de l'amont vers l'aval. Essentiellement arborée, avec des herbacées le long des prairies et des habitations, elle devient rapidement plus naturelle dans la partie aval avec une représentation de toutes les strates.

## IV. 2) Synthèse de l'évolution du cours d'eau

La qualité des eaux du ru de Bonneuil est stable depuis 2016 mis à part un unique excès de nitrites en juin 2017. Cela peut s'interpréter, du moins pour le paramètre phosphore, par l'amélioration du traitement de la station mis en place par la collectivité.

La qualité hydrobiologique du ru de Bonneuil est la même depuis 2013, à savoir, « moyenne ». Les notes indicielles sont très proches (12-13/20). L'indice s'améliore légèrement en 2017 et un seul point sépare ce ru d'une bonne qualité sur ce paramètre.

Le ru de Bonneuil à Bonneuil-en-Valois présente une bonne qualité vis-à-vis des diatomées sur l'ensemble des données collectées.

## IV. 3) Perspectives

Un aménagement de la partie aval à proximité de la confluence est envisagé par le SAGEBA dans le cadre d'un futur programme de restauration. Toutefois, la plus grande contrainte sur ce ru reste les différentes buses dans le village, qui conduisent par ailleurs à une aggravation des problèmes d'inondation lors des orages violents. A l'heure actuelle, le contexte social n'est pas favorable à une réouverture du milieu que pourrait porter le SAGEBA.

Photo 21: Le ru de Bonneuil, entre deux buses

## IV. 4) Cartographie

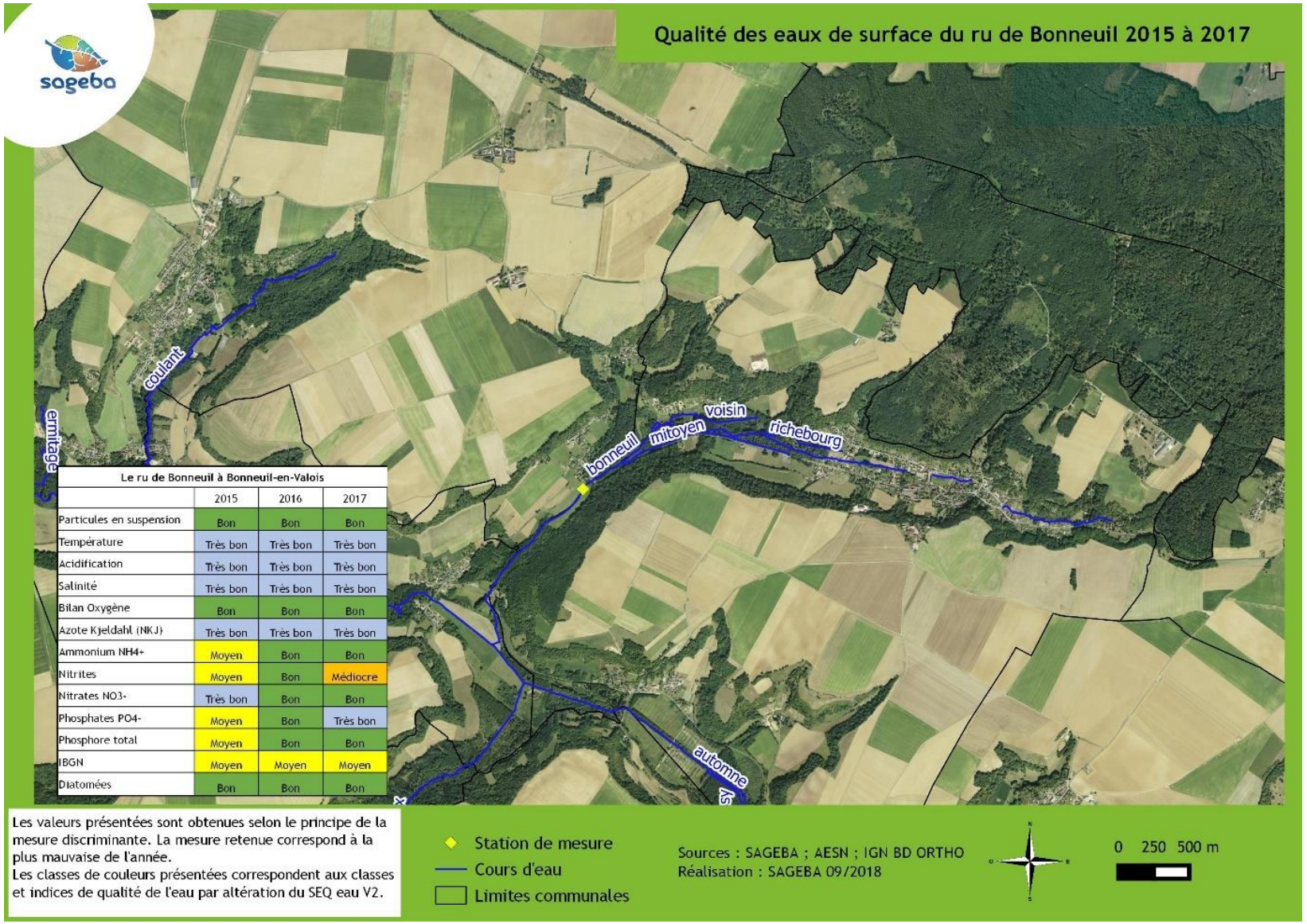

# V. Le ru de la Douye

## V. 1) Présentation

Photo 22: Le ru de la Douye en aval

Le ru prend sa source dans un secteur boisé et marécageux très encaissé. Jusqu'en amont de Vaucelle il présente un parcours assez sinueux et une alternance de berges basses et douces avec des secteurs plus encaissés. Le passage dans Vaucelle modifie quelque peu le tracé avec un busage en entrée du village et en sortie (zone artisanale) et des berges plus abruptes. La partie aval est marquée par la traversée de prairies humides au sein desquelles les berges sont plus douces, mais suivant toutefois un tracé plutôt rectiligne.

La végétation rivulaire très riche sur l'amont, se dégrade un peu plus à l'aval (végétation mixte de jardins à Vaucelle puis réduite au niveau de la zone artisanale et des prairies).

## V. 2) Synthèse de l'évolution du cours d'eau

Le ru de Douye à Béthisy-Saint-Pierre est classé en « bon » à « très bon » état physicochimique. Les concentrations en nitrates sont moyennement élevées sans toutefois dépasser le « bon » état. Sur l'ensemble de la chronique disponible, les différents paramètres étudiés respectent le « bon état » physico-chimique.

Le ru de la Douye présente une bonne qualité vis-à-vis des diatomées.

La qualité hydrobiologique du ru de Douye s'est nettement améliorée en 2017, passant de 6 à 12. Cela fait évoluer son état de médiocre à moyen. Etant donné que l'indice invertébrés est actuellement le plus déclassant pour la masse d'eau, cette évolution fort positive est très intéressante si elle se maintient.

## V. 3) Perspectives

La tendance à l'amélioration sur la population d'invertébrés devra être suivie pour savoir si elle se maintient ou non.

Une action de reconquête des zones humides pourrait permettre une amélioration de la qualité générale du cours d'eau et la restauration d'habitats intéressants pour la faune et la flore favorables aux invertébrés polluo-sensibles. Toutefois, cela nécessite un accord des propriétaires riverains qui n'est pas acquis à l'heure actuelle.

Photo 23: Le ru de la Douye en amont

## V. 4) Cartographie

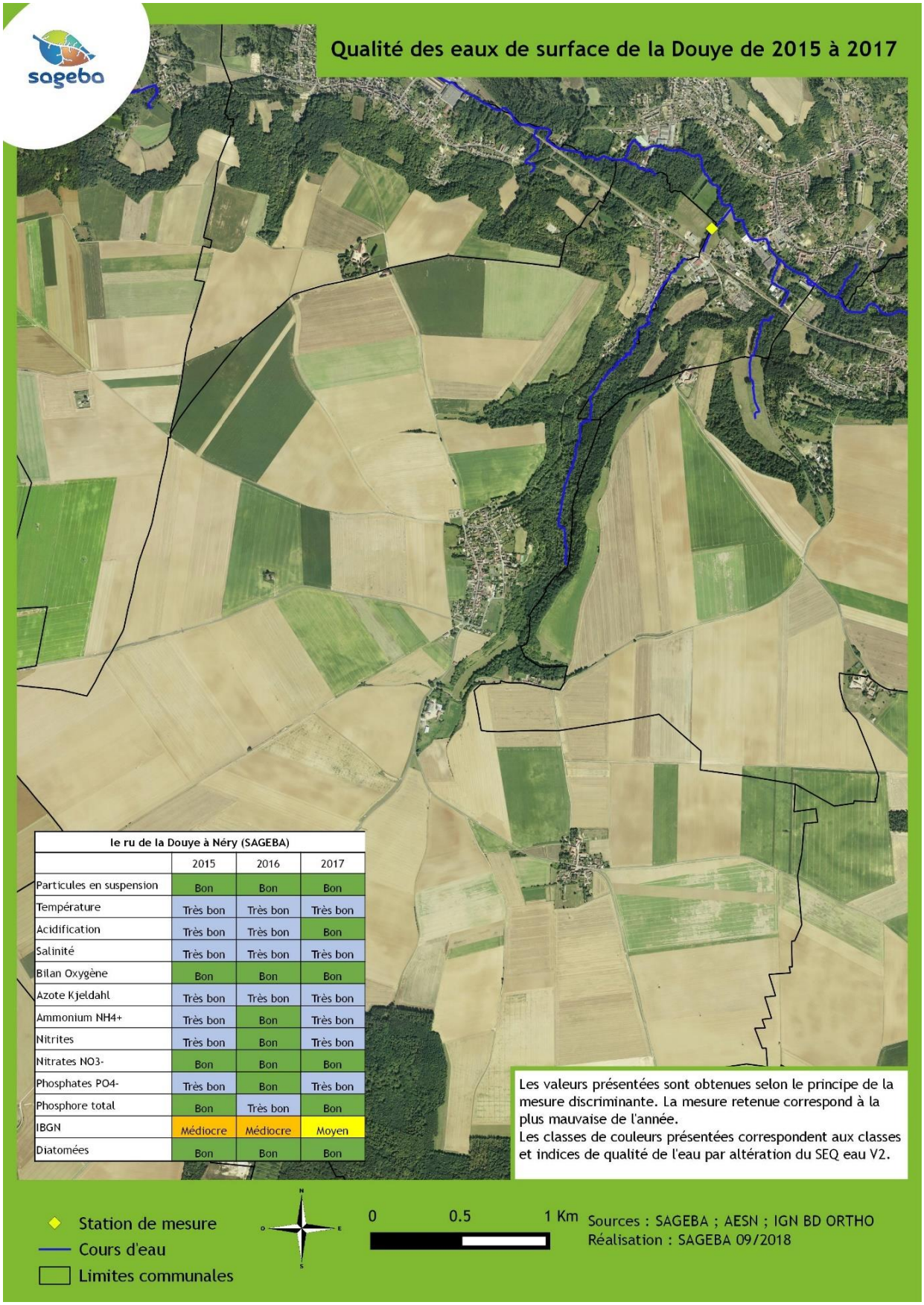

# VI. Le ru des Taillandiers

## VI. 1) Présentation

Photo 24: Ru des Taillandiers amont (Parc de Géresme)

Le ru prend naissance sur la commune de Crépy-en-Valois. Son écoulement se fait au sein d'un vallon dont les versants ont été construits sur environ 2/3 du linéaire total de 3.8 km environ. La partie aval est quant à elle occupée majoritairement par des peupleraies.

Sur l'amont, le ru présente peu d'espace de divagation et une faible sinuosité sur l'ensemble de son linéaire. Les berges sont relevées comme abruptes et hautes pour l'ensemble des tronçons.

Le ru des Taillandiers a fortement été influencé par différents aménagements : busages et recalibrage (tracé rectiligne), ramifications au sein du parc de Géresme à Crépy-en-Valois et traversée d'un étang ; remblaiement de l'ancienne confluence et busage au-dessus de la Sainte-Marie pour un rejet en rive gauche.

La végétation rivulaire est relativement limitée en raison de l'occupation importante des abords du ru. Elle se réduit à des strates engazonnées ou à des haies sur l'amont. Des plantations plus ponctuelles d'arbres et d'arbustes peuvent légèrement modérer cet aspect. Sur l'aval, la prédominance des peupliers laisse parfois la place à quelques saules et noisetiers.

## VI. 2) Synthèse de l'évolution du cours d'eau

Plusieurs paramètres s'avèrent fortement déclassants pour le ru des Taillandiers, avec une variabilité marquée d'une année sur l'autre.
Il est à noter toutefois un déplacement de la station par le prestataire en 2016, conduisant à la prise de mesures sur le bief et non plus le cours d'eau principal, amenant à des données contradictoires et fausses.
Plus globalement, les nitrates sont présents en trop fortes quantités, classant le cours d'eau en état mauvais, voire moyen. Le phospore est également présent en concentrations trop élevées pour permettre un bon état du cours d'eau.
Enfin, la qualité hydrobiologique, pour les années où elle est relevée, témoigne d'un cours d'eau fortement impacté, avec un résultat médiocre.

## VI. 3) Perspectives

Ce cours d'eau nécessite des actions fortes de restauration, que ce soit pour intervenir sur la partie aval busée ou impactée par les peupleraies ; ou bien pour agir sur la partie amont où le cours d'eau présente plusieurs obstacles à la continuité (buses, seuils, étang) et des rives en mauvais état (arrivée de jardins familiaux, piétinement par des animaux semi-sauvages du Parc de Géresme). Ce ru présente également la particularité de recevoir les eaux de la station d'épuration de Crépy-en-Valois, plus grosse commune du bassin versant, mais dont les rejets bien respectent la réglementation.

Photo 25: Ru des Taillandiers aval (passage busé)

Pour améliorer l'état du Ru des Taillandiers, il sera impératif d'avoir une volonté forte au vu de toutes ces contraintes, et un levier réglementaire pourrait s'avérer plus qu'utile. En l'état actuel, la réhabilitation de ce ru présente un niveau d'ambition technique, financier et politique trop élevé.

## VI. 4) Cartographie

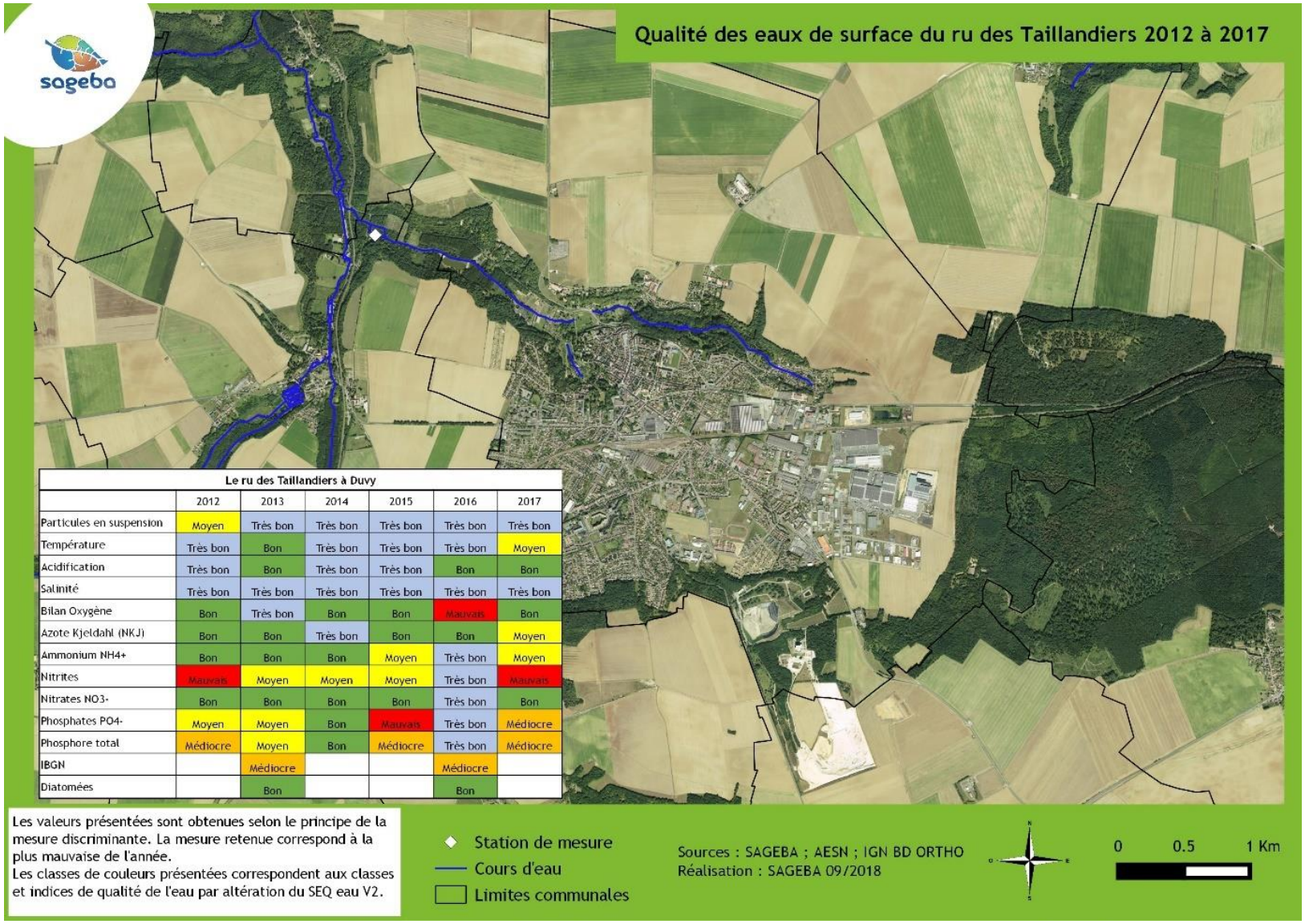


| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Particules en suspension | Moyen | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon |
| Température | Très bon | Bon | Très bon | Très bon | Très bon | Moyen |
| Acidification | Très bon | Bon | Très bon | Très bon | Bon | Bon |
| Salinité | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon | Très bon |
| Bilan Oxygène | Bon | Très bon | Bon | Bon | Mauvais | Bon |
| Azote Kjeldahl (NKJ) | Bon | Bon | Très bon | Bon | Bon | Moyen |
| Ammonium NH4+ | Bon | Bon | Bon | Moyen | Très bon | Moyen |
| Nitrites | Mauvais | Moyen | Moyen | Moyen | Très bon | Mauvais |
| Nitrates NO3- | Bon | Bon | Bon | Bon | Très bon | Bon |
| Phosphates PO4- | Moyen | Moyen | Bon | Mauvais | Très bon | Médiocre |
| Phosphore total | Médiocre | Moyen | Bon | Médiocre | Très bon | Médiocre |
| IBGN | | Médiocre | | | Médiocre | |
| Diatomées | | Bon | | | Bon | |

# VII. Le ru de Baybelle

## VII. 1) Présentation

Photo 26: Le ru de Baybelle

Le ru de Baybelle, affluent rive gauche de la Sainte-Marie est bordé sur la très grande majorité de son linéaire par des peupleraies. Le tracé du ru ne présente qu'une très faible sinuosité. Son débit noté comme plutôt faible (pas de jaugeage existant) est progressivement alimenté par des fossés de drainage. Les berges sont abruptes et hautes et les connexions avec les zones humides semblent assez mauvaises. La végétation rivulaire dépend de l'alternance avec les peupleraies. Dans les zones plus aval elle est plus diversifiée (aubépines, des cornouillers, des sureaux, des fusains, des noisetiers et des aulnes).

## VII. 2) Synthèse de l'évolution du cours d'eau

Les concentrations en matières en suspension et la turbidité ne respectent pas le « bon état » lors de la 3ème et de la 4ème campagne (juin et aout 2017) avec respectivement 107 et 59 mg/l de MES et 44 NFU (turbidité d'aout 2017). L'augmentation de la turbidité et des concentrations en matières en suspensions ne semblent pas liée aux conditions météorologiques (les précipitations de décembre étaient supérieures à celles de l'été). Ces hausses peuvent être imputables à la prolifération de phytoplanctons pendant les périodes printanières et estivales.

Photo 27: Ecrevisse à pattes blanches

Le ru de Baybelle à Rocquemont, présente une qualité hydrobiologique « moyenne » avec une note IBGN de 12/20, stable depuis 2015. Des spécimens d'écrevisses à pattes blanches ont été identifiés sur ce ru à plusieurs reprises sur la station de mesure. Celle-ci, située à proximité de la source dans un environnement forestier, sur un cours d'eau oxygéné et aux nombreux abris aquatiques est particulièrement biogène pour cette espèce. L'écrevisse à pattes blanches est un décapode autochtone particulièrement sensible à la qualité des eaux et du milieu. Cette espèce est protégée au niveau national conformément à l'article 1 de l'Arrêté du 21 juillet 1983 relatif à la protection des écrevisses autochtones (protection des habitats). Le ru de Baybelle est inscrit sur la liste 2 du décret frayères pour les écrevisses à pattes blanches.

Le peuplement diatomique témoigne d'une bonne à très bonne qualité du ru de Baybelle.

## VII. 3) Perspectives

Du fait de la qualité hydrobiologique moyenne de ce cours d'eau, il faudra réfléchir aux actions à envisager pour améliorer cette situation. Toutefois, il faudra veiller à ne pas risquer d'impacter négativement les écrevisses à pattes blanches qui se plaisent dans le milieu actuel.

Une sensibilisation du propriétaire forestier sera à mener afin de veiller à ne pas perturber le cours d'eau lors de l'exploitation de la peupleraie. Une sensibilisation sur la restauration des zones humides pourra être effectuée, en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie qui travaille déjà sur ce secteur.

## VII. 4) Cartographie

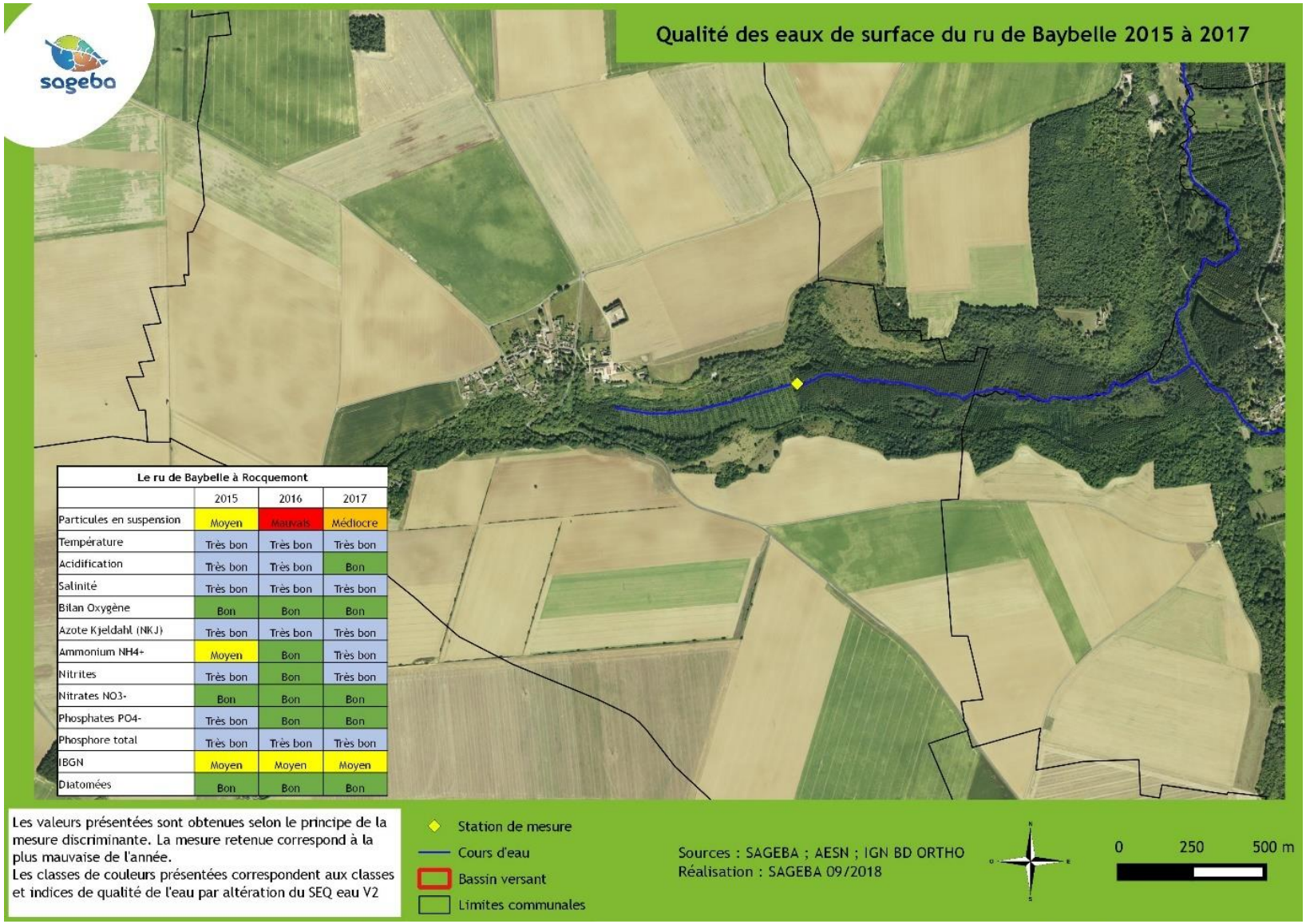

# VIII. L'éocène du Valois

## VIII. 1) Présentation

La masse d'eau souterraine principale identifiée sur le bassin versant de l'Automne est la masse d'eau 3104, dénommée « Éocène de Valois », qui s'étend au-delà du bassin versant de l'Automne. Le réservoir principal est celui de l'Eocène moyen et inférieur comprenant le Calcaire du Lutétien et les Sables de Cuise et du Soissonnais (Yprésien) reposant sur un substratum assez étanche des argiles plastiques yprésiennes.
La nappe du Cuisien est contenue dans les « sables de Cuise » dont l'épaisseur peut atteindre 50 à 60 m. Le Lutétien est un calcaire grossier pouvant atteindre 35 à 45 mètres d'épaisseur.

## VIII. 2) Synthèse de l'évolution entre 2012 et 2017

L'évolution de la qualité des masses d'eau souterraine est difficile à suivre notamment par le manque de données. De plus, certaines analyses fournies concernent les eaux destinées à l'alimentation humaine et non pas l'eau brute (par exemple, après traitement ou après mélange quand il y a plusieurs captages).
Sur les 11 captages d'eau potable puisant dans le Cuisien, et pour les données que le SAGEBA a pu collecter, tous présentent des teneurs en pesticides très faibles et faibles en nitrates. Pour Vauciennes (captages conférence environnementale) et Vaumoise (captage prioritaire), les données ne démontrent pas de dépassement des valeurs seuil, même si les concentrations restent fortes.
Sur les 6 forages captant la nappe du Lutétien, les deux captages d'Auger-Saint-Vincent présentent des données trop élevées pour les nitrates (plus de 50 mg/L). Aucun problème n'est détecté concernant les pesticides.

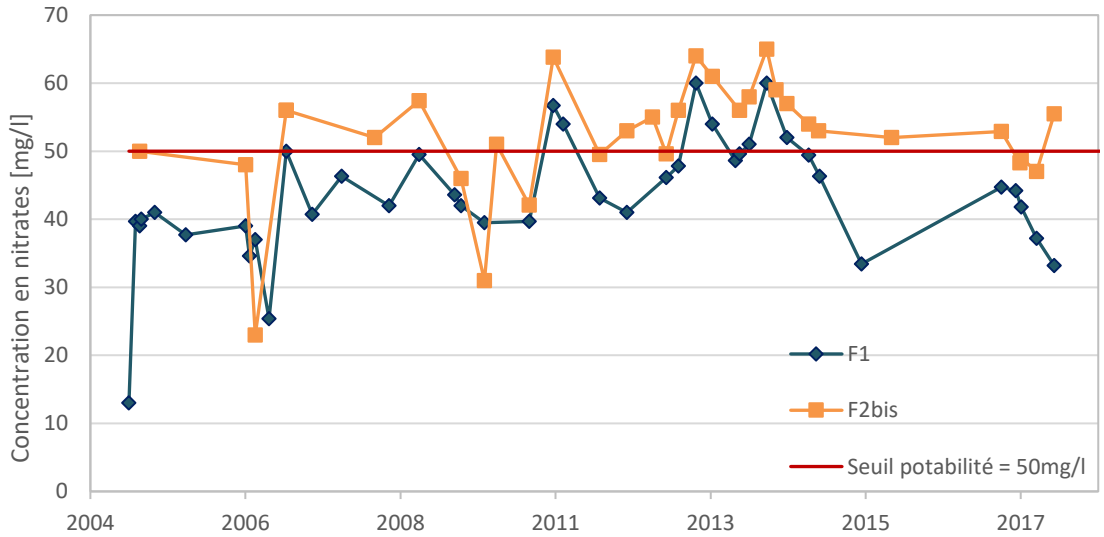


Figure 24 : Evolution des concentrations en nitrates pour les captages prioritaires d'Auger-Saint-Vincent

Pour les nitrates, le captage de Gondreville, qui capte les deux nappes, présente également des teneurs trop élevées (plus de 50 mg/L).

## VIII. 3) Perspectives

L'animation portée par le SAGEBA sur la mise en œuvre du programme d'actions sur le BAC d'Auger-Saint-Vincent va se poursuivre et s'étendre aux BAC de Vauciennes et Vaumoise une fois les programmes d'actions de ces deux captages élaborés. Ces actions visent notamment à limiter les apports azotés et en pesticides aux masses d'eau souterraines.

## VIII. 4) Cartographies

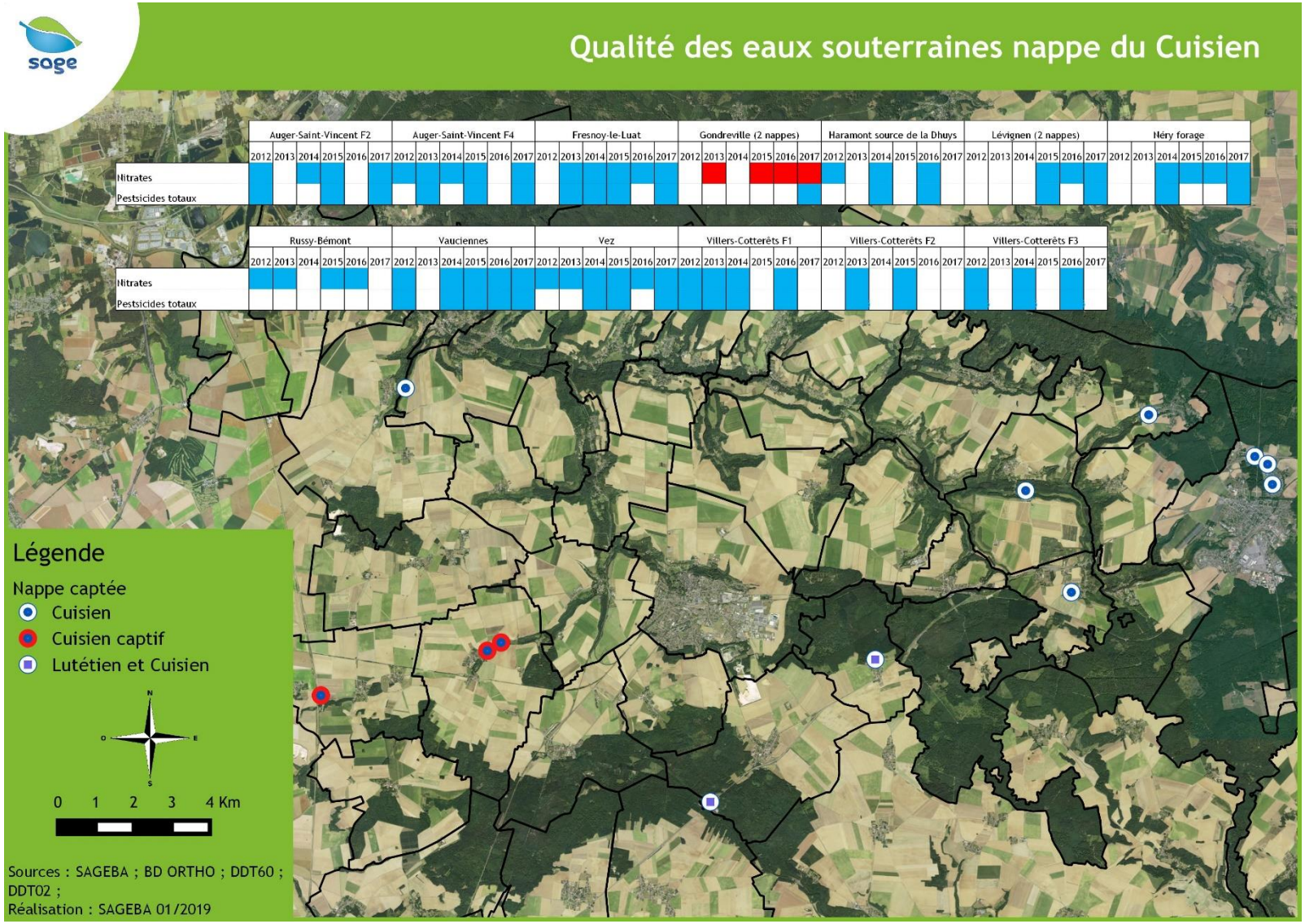

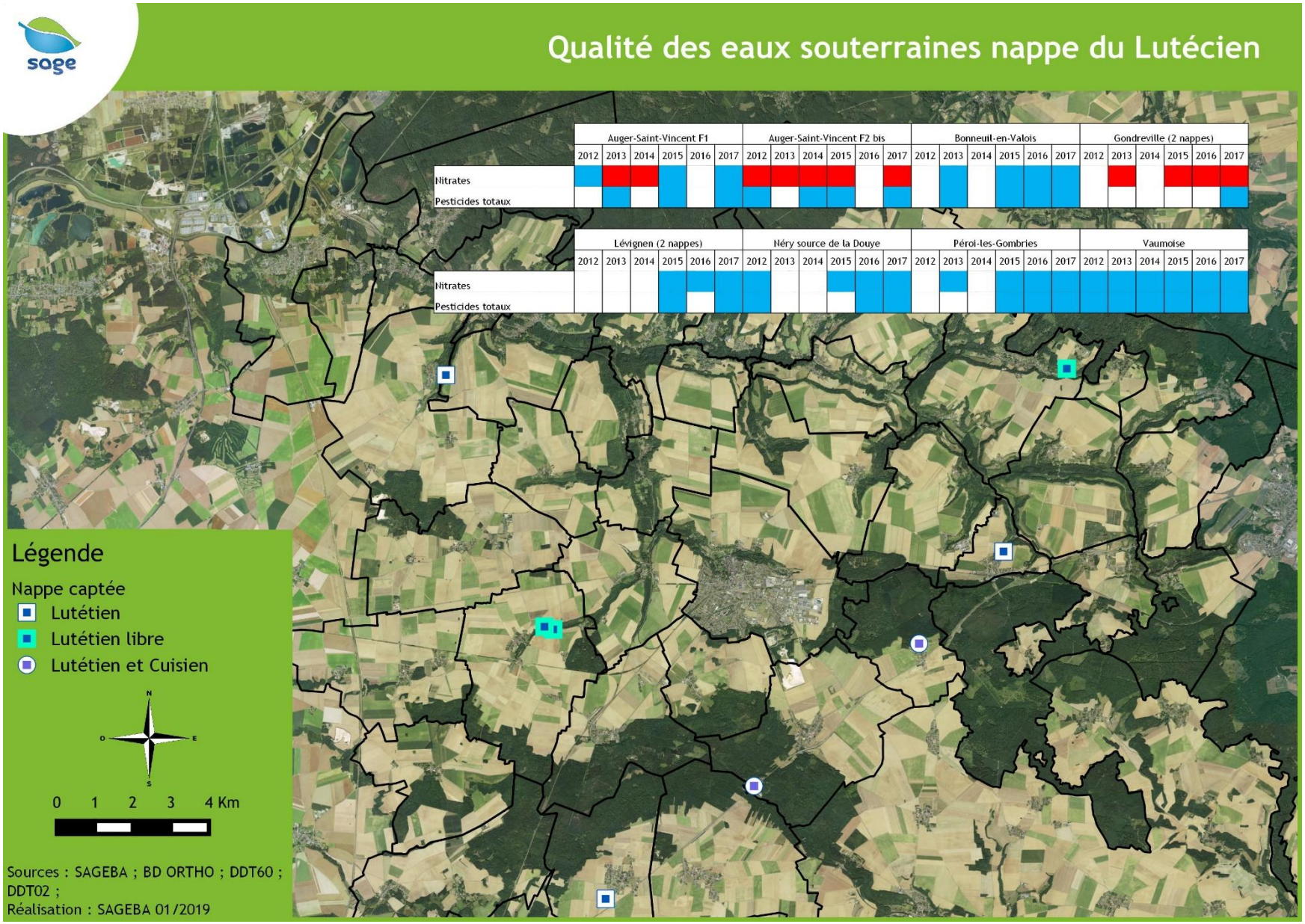
Qualité des eaux souterraines nappe du Lutécien
Auger-Saint-Vincent F1
Auger-Saint-Vincent F2 bis
Bonneuil-en-Valois
Gondreville (2 nappes)
2012 2013 2014 2015 2016 2017
Nitrates
Pesticides totaux
Lévignen (2 nappes)
Néry source de la Douye
Péroi-les-Gombries
Vaumoise
Légende
Nappe captée
Lutétien
Lutétien libre
Lutétien et Cuisien
N
O
E
S
0 1 2 3 4 Km
Sources : SAGEBA ; BD ORTHO ; DDT60 ; DDT02 ;
Réalisation : SAGEBA 01/2019

# IX. Les zones humides

## IX. 1) Présentation

Les zones humides sont des milieux naturels aux fonctions hydrologiques, biologiques, climatiques mais aussi économiques et socioculturelles importantes. Au lancement du contrat global, aucun inventaire précis des zones humides du territoire n'était disponible.

## IX. 2) Synthèse de l'évolution de ces milieux associés

Une première étude de délimitation et d'inventaire des zones humides a été restituée en 2012. Cette étude se basait sur l'utilisation de critères botaniques pour identifier et délimiter les zones humides. Elle avait été commandée par la DREAL et réalisée par le bureau d'études SCE. Lors de cette étude, 1839,5 ha de zones humides ont été identifiés. Des "zones d'alerte" correspondant plus à des zones de doute avaient également été identifiées. Ces zones d'alertes occupaient une surface de 172,5 ha. Une deuxième étude réalisée également par le bureau d'études SCE a été rendue en mai 2013. Celle-ci portait sur la réalisation de sondages pédologiques dans certains secteurs d'alerte afin de vérifier la présence de zones humides. A l'issue de cette étude 1881 ha de zones humides étaient identifiés sur le bassin versant : 1843,6 ha selon le critère botanique (cette augmentation vient de quelques modifications apportées à la marge par le bureau d'étude sur les secteurs précédemment identifiés) et 37,6 ha suivant le critère pédologique. L'ensemble des zones humides ainsi identifiées correspondent à un peu plus de 6% du bassin versant de l'automne.

Photo 28: Vérification de zones humides avec des élues

En 2015, à la suite du recrutement d'un chargé de mission zones humides par le SAGEBA, un travail de concertation a été mené avec les communes afin de lever certains points de désaccords vis-à-vis de la cartographie des zones humides. Au total, 83 secteurs représentant pratiquement 238 ha ont été revus. Les élus qui le souhaitaient pouvaient être présents lors de ces retours. Au total, 9,3 ha de zones humides ont été rajoutés à la carte et 81,8 ha ont été retirés.

En 2016, des vérifications de zones humides ont été effectuées sur les "zones d'alerte". 81 ha répartis sur 49 secteurs ont été vérifiée, aboutissant à un ajout de 10,59 ha de zones humides et à un retrait 4,14 ha. D'autres modifications ont été réalisées sur la délimitation des zones humides par exemple en supprimant les secteurs bâtis ou ceux où la zone humide empiétait sur une route. A l'issue de ces modifications, la surface de zones humides représente 1746 ha sur le bassin versant de l'Automne.

## IX. 3) Perspectives

La CLE a lancé une démarche de hiérarchisation des zones humides en se basant sur 3 volets : l'évaluation des territoires à enjeux, l'évaluation des fonctions des zones humides et l'évaluation des menaces. L'étape d'évaluation des fonctionnalités est en cours, elle nécessite de retourner sur l'ensemble des zones humides du bassin afin d'en évaluer les fonctionnalités. L'objectif est d'obtenir une cartographie permettant de prioriser les actions sur les secteurs où les restaurations seront les plus efficaces.

Le SAGEBA a pour ambition de développer à l'avenir les actions de restauration des zones humides, comme sur le Berval où les travaux comprennent la restauration du fonctionnement hydraulique d'une roselière par la création de seuils sur des fossés et la création de mares.

## IX. ) Cartographie

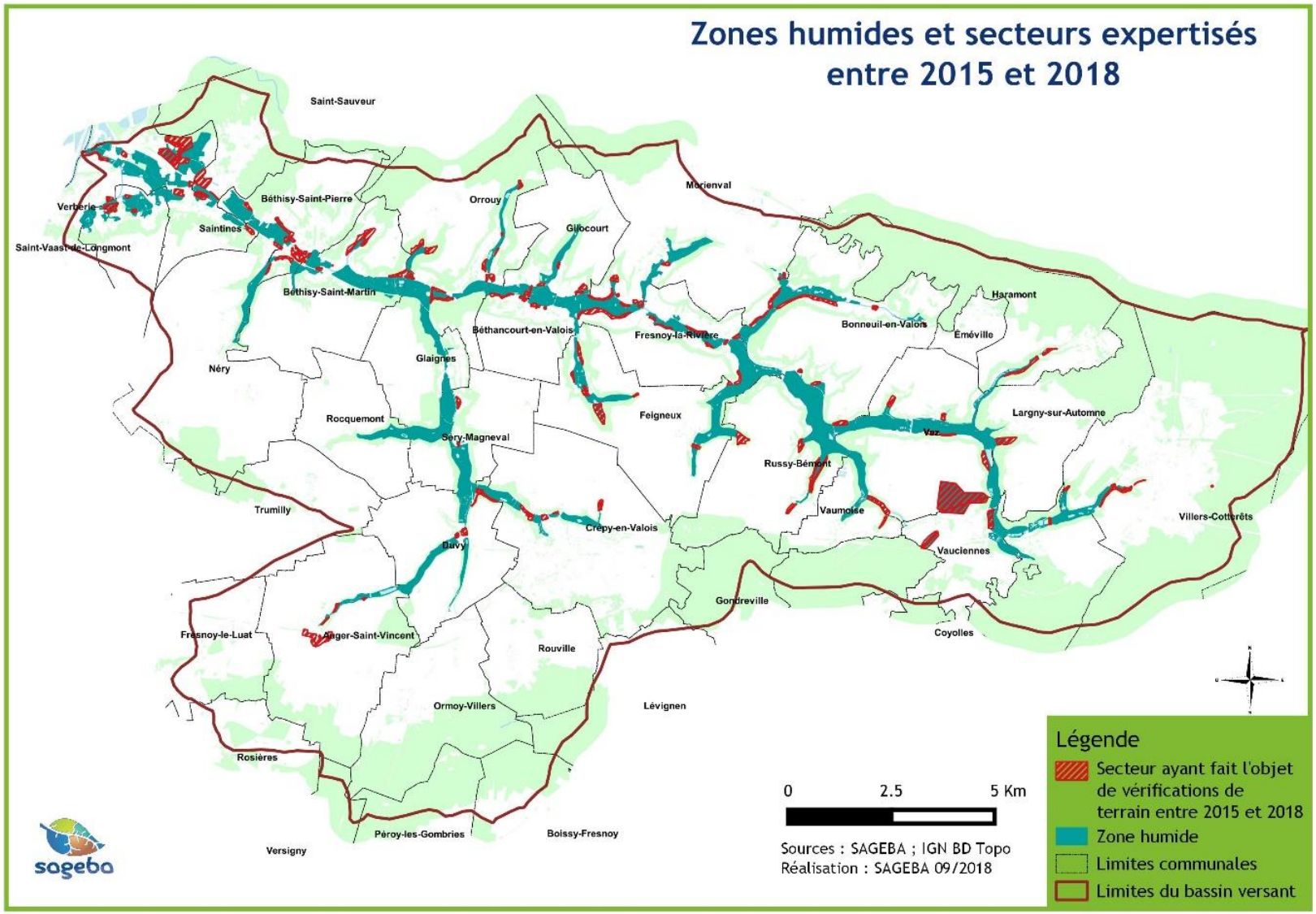

# PERSPECTIVES

Le SAGE de l'Automne révisé et approuvé depuis 2016 a permis une actualisation des enjeux du territoire, orientés vers la gestion quantitative, la reconquête de la qualité des milieux et la maîtrise des ruissellements.

La mise en œuvre du contrat global a permis la réalisation de nombreuses actions visant à améliorer la qualité des cours d'eau, des nappes et des milieux associés. Toutefois, l'analyse de l'état de ces masses d'eau a mis en évidence qu'il reste encore du chemin à parcourir pour atteindre le bon état (même si les effets bénéfiques de certaines actions ne peuvent se visualiser totalement en si peu de temps).

Il est également important de noter que les actions concernant l'assainissement ont été réalisées ou engagées dans le cadre du contrat, permettant un réel levier sur l'amélioration de la qualité physico-chimique des cours d'eau. Il sera maintenant nécessaire de se concentrer sur la finalisation de ces actions et la mise en place ou la poursuite d'actions pour la reconquête de la qualité hydromorphologique et biologique des cours d'eau. En parallèle, il est indispensable de ne pas laisser de côté les actions engagées et à venir sur l'amélioration de la qualité des masses d'eau souterraine, avec une implication locale forte des agriculteurs du territoire.

La Commission Locale de l'Eau et le SAGEBA ont tout deux signé la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. A ce titre, une mobilisation importante devra avoir lieu pour répondre aux enjeux importants et permettre au territoire d'être résilient face aux événements à venir.

Au regard des éléments de contexte et de réflexion de ce bilan, il est ainsi pertinent d'envisager la mise en place d'un nouvel outil de programmation afin de :
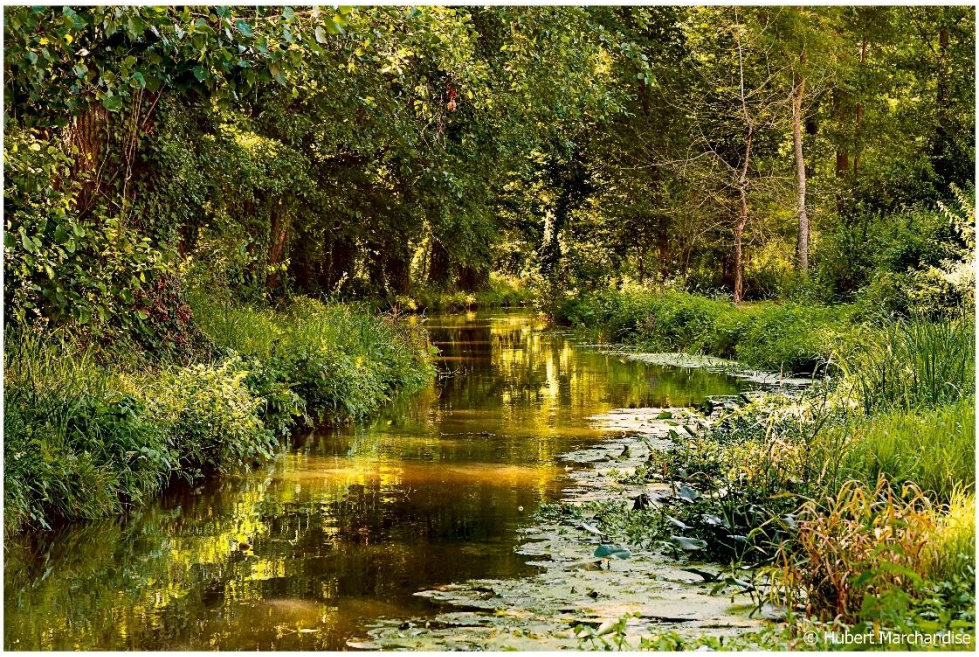
- Maintenir la dynamique initiée durant le contrat global,
- Poursuivre et accompagner les actions en cours de réalisation,
- Maintenir le soutien et l'appui technique aux maîtres d'ouvrage,
- Disposer d'un outil opérationnel afin de répondre aux objectifs du SAGE,
- Impulser les actions permettant l'amélioration effective de la qualité des milieux, tout en permettant une adaptation efficace du bassin versant aux enjeux du changement climatique.